VetAgro Sup

Mémoire de fin d'études d'ingénieur

Diagnostic agroterritorial pour la mise en œuvre d'un projet partagé multi-usages des coteaux de Cournon-d'Auvergne

Tom Corbière

Option AEST (Agriculture, Environnement, Santé, Territoire)
2017-2020





L'étudiant conserve la qualité d'auteur ou d'inventeur au regard des dispositions du code de la propriété intellectuelle pour le contenu de son mémoire et assume l'intégralité de sa responsabilité civile, administrative Formation d'ingénieur — programme Semestre $10-2020\ 21$ et/ou pénale en cas de plagiat ou de toute autre faute administrative, civile ou pénale. Il ne saurait, en cas, seul ou avec des tiers, appeler en garantie VetAgro Sup.

Table des matières

| Tal | bles des illustrations | 4 |
|-----|---|-------|
| Rei | merciement | 6 |
| Tal | ble des abréviations | 8 |
| Int | roduction | 10 |
| ı | Chapitre 1 : Présentation du contexte et de la problématique | 12 |
| | 1. L'offre de stage | 12 |
| | 2. Territoire d'étude et enjeux | 14 |
| | 2.1. Délimitation du territoire d'étude | 14 |
| | 2.2. Une géologie particulière et une succession d'usages dans le temps | 14 |
| | 2.3. Une zone d'usages et intérêts multiples | 16 |
| | 2.4. Une gouvernance à repenser ? | 24 |
| | 3. Exposition de la problématique | 28 |
| II | Chapitre 2 : Cadre méthodologique pour traiter la problématique | 29 |
| | 1.1. Hypothèse 1 : le besoin d'avoir une vision partagée du projet de développement du des coteaux | |
| | Sous-Hypothèse 1.1 : pas de projet sans connaissance fine du passé, des initiatives, des écl | hecs |
| | Sous-Hypothèse 1.2 : pas de projet partagé sans avoir un état de lieux des usages sur le territoire des coteaux | 30 |
| | Sous-Hypothèse 1.3 : pas de projet partagé sans connaître les attentes des citoyens usager coteaux | |
| | 1.2 Hypothèse 2 : Le besoin d'avoir un projet partagé de développement durable des cot à 10 ans avec un tableau de bord stratégique pour le piloter | |
| | Sous-hypothèse 2.1 : mettre en œuvre un itinéraire méthodologique pour construire le propartagé | • |
| | Sous-hypothèse 2.2 : avoir un tableau de bord pour piloter le projet | 38 |
| Ш | Chapitre 3 : Résultats | 40 |
| | 1. Vers le besoin d'avoir une vision partagée du projet de développement durable des co | teaux |
| | 1.1 : L'existence de plans de gestions se focalisant sur l'environnement qui témoignent d'u | _ |
| | vision environnementale déjà bien établie | |
| | 1.2 : Des usages multiples présentant des tensions | 48 |
| | 1.3 : Des attentes diverses | 54 |
| | 2. Le besoin d'avoir un tableau de bord stratégique pour piloter le projet de développem durable des coteaux à 10 ans | |
| | 2.1 : Le traitement du complexe par la carte causale | |
| | 2.2 De la carte causale à la co-construction d'un tableau de bord | 64 |

| | 1. Le tableau de bord stratégique | . 64 |
|------|---|------|
| | 2. Axe n° 1 : Développer une activité agricole respectueuse de l'environnement | . 64 |
| | 3. Axe n° 2 : Valoriser la vocation multiusage des coteaux | . 66 |
| | 4. Axe n° 3 : Avoir un plan de gestion global des usages multiples | . 70 |
| | 5. Le besoin d'un animateur du site ? | . 70 |
| IV | Chapitre 4: Vers le futur plan de gestion | . 72 |
| | Vers des outils territoriaux à portée juridique | . 72 |
| | 2. Préconisation pour la suite du projet | . 78 |
| Con | nclusion | . 79 |
| Bibl | liographie | . 80 |
| Ann | nexes | . 82 |
| | Annexe 1 : Questionnaire sur l'usage des coteaux | . 82 |
| | Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'avifaune (Frémaux, 2015) | . 86 |
| | Annexe 3 : Liste des personnes rencontrés | . 87 |
| | Annexe 4 : Cartes des baux ruraux et des propriétés agricoles sur Cournon-d'Auvergne | . 88 |
| | Annexe 5 : carte des zones protégées sur Cournon-d'Auvergne | . 88 |
| | Annexe 6 : Carte de l'ancien parcours de santé entre la commune de Lempdes et Cournon- d'Auvergne | 89 |
| | Annexe 7 : Carte des servitudes publiques : réseau d'eau potable (bleu), ligne haute tension (noir et flèche rouge), réseau de gaz (violet) | 89 |
| | Annexe 8 : Réponses aux questions 13, 14, 15, 16 et 22 du graphique | . 90 |

Tables des illustrations

| Figure 1: Vue satellite des coteaux entre Lempdes au nord et Cournon-d'Auvergne au sud et | |
|--|------|
| Clermont-Ferrand à l'est | |
| Figure 2 : proximité de la ville et des zones naturelles et agricoles | 9 |
| Figure 3 : puy de Bane (542 m) | |
| Figure 4 : puy d'Anzelle (528 m) | |
| Figure 5 : puy Long (426 m) | . 11 |
| Figure 6 : Délimitation des zones : puy de Bane (jaune), puy d'Anzelle (turquoise), puy Long (vert), | |
| commune de Cournon-d'Auvergne (bleu + turquoise + jaune), Commune de Lempdes (rouge), | |
| commune de Clermont-Ferrand (Marron + vert) | . 13 |
| Figure 7 : successions des strates des coteaux. De bas en haut on a : couche de stromatolites, | |
| couches de calcaires marneux gris clair, couche de marnes grise à ocre | |
| Figure 8 : Affleurement du calcaire au sommet du puy de Bane | |
| Figure 9 : Evolution de l'usage des sols du 16ème siècle à 1910 | |
| Figure 10 : Carte des usages du sol sur les coteaux | |
| Figure 11 : Légende de la figure 10 et description de la surface des usages | . 17 |
| Figure 12 : Une agriculture majoritairement en grande culture céréalière | . 17 |
| Figure 13 : registre parcellaire graphique annuel de 2016 (en haut) à 2018 (en bas) ; source | |
| Géoportail | . 19 |
| Figure 14 : Parcelle de 2 ha laissés à nu depuis 5 mois | |
| Figure 15 : Mécanisation des parcelles : ici ajout de compost sur la parcelle | . 21 |
| Figure 16: passage dans la haie pour laisser passer les engins agricoles | . 21 |
| Figure 17 : Au premier plan, une vigne nouvellement implantée. Au second plan, à droite, on voit le | es |
| alignements de noyer le long des chemins communaux | |
| Figure 18 : verger conservatoire sur les pentes du puy d'Anzelle | . 23 |
| Figure 19 : Une formation dite de pelouse sèche entourée par des fruticées sur les pentes du puy | |
| d'Anzelle | |
| Figure 20 : Vue satellite des petits îlots de boisements sur les coteaux | |
| Figure 21 : Un îlot de forêts bordant des champs de céréales, refuge de biodiversité | |
| Figure 22 : Parcours ludo-sportif signalisé autour d'Anzelle | |
| Figure 23 : Un cadastre morcelé, notamment sur les pentes du puy d'Anzelle | |
| Figure 24 : les coteaux comme passerelle est-ouest de biodiversité entre l'Allier et Clermont-Ferrai | |
| | |
| Figure 25 : Affiche menant au questionnaire sur les usages dans les coteaux | |
| Figure 26 : Première page du questionnaire | |
| Figure 27 : Parcours de la galerie participative (en jaune) avec les trois points d'arrêts (du vert au v | |
| foncé) | |
| Figure 28 : Séance de la galerie participative au point 3 | |
| Figure 29 : Exemple de lien causal entre deux idées | . 35 |
| Figure 30 : Exemple pour formaliser le tableau de bord stratégique à partir de la carte mentale | |
| (JEANNEAUX, 2013) | .3/ |
| Figure 31 : localisation des 40 entités disjointes du site Natura 2000 « Vallée et coteaux | |
| xérothermiques des Couzes et Limagne », Cournon-d'Auvergne se trouve au nord | |
| Figure 32 : Bilan des débroussaillages effectués sur Anzelle par la LPO de 2006 à 2010 | |
| Figure 33 : Bilan des fauches réalisé sur Anzelle par la LPO de 2006 à 2010 | |
| Figure 34 : Bilan d'élimination des robiniers réalisé sur Anzelle par la LPO de 2006 à 2010 | . 47 |

| Figure 35 : diagramme des réponses à la question « Pour quelle raison principale allez-vous sur les | |
|---|------------|
| coteaux ? » | |
| Figure 36 : diagramme des réponses à la question « En dehors de la raison principale ci-dessus, pou quelle autre raison allez-vous sur les coteaux ? » | |
| Figure 37 : Diagramme des réponses à la question « Cocher l'ensemble des activités que vous réalis | |
| sur les coteaux » | |
| Figure 38 : diagramme des réponses à la question « Quel rôle majeur joue pour vous la commune c | |
| Cournon-d'Auvergne sur ce territoire ? » | |
| Figure 39 : Diagramme des réponses à la question « en fonction de votre usage principal, quel est | |
| votre niveau de relation avec les autres usagers ? » | 55 |
| Figure 40 : Diagramme des réponses à la question « quel problème principal relationnel rencontrez | <u>'</u> - |
| vous ? » | 55 |
| Figure 41 : Diagramme des réponses à la question « Quelles évolutions seraient souhaitables pour | les |
| coteaux au cours des 10 prochaines années ? » | 57 |
| Figure 42 : Diagrammes des réponses à la question « Sur quelle(s) zone(s) vous rendez-vous | |
| habituellement?» | 57 |
| Figure 43 : Carte causale des relations dans les coteaux construits à partir du logiciel Decision | |
| Explorer | 59 |
| Figure 44 : Premier cluster | 61 |
| Figure 45 : Second cluster | 61 |
| Figure 46 : Troisième cluster | 61 |
| Figure 47 : Tableaux stratégiques de l'axe n° 1 | 65 |
| Figure 48 : Tableaux stratégiques de l'axe n° 2 | |
| Figure 49 : Tableaux stratégiques de l'axe n° 3 | 69 |
| Figure 50 : Deux comités, deux zones. Un comité de cœur sur l'APPB (violet) et un comité large sur | les |
| trois communes (vert) | 78 |

Remerciement

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de mon stage et qui m'ont aidée lors de la rédaction de ce mémoire. Je voudrais dans un premier temps remercier, mon tuteur de stage, M. Philippe Jeanneaux, professeur à VetAgro Sup, ainsi que mon maitre de stage M. Lionel Roucan, chargée de mission environnement et développement durable, pour leurs disponibilités et leurs judicieux conseils, qui ont contribué à alimenter ma réflexion. Également, je remercie l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées et qui sont associées aux coteaux, pour le temps qu'ils m'ont accordé ainsi que la municipalité de Cournon-d'Auvergne et son maire pour m'avoir accueilli dans leurs structures.

Table des abréviations

DTADD : Directive territoriale d'aménagement et de développement durable

EPF: Etablissements publics fonciers

ENS: Espaces naturels sensibles

LOADT : Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire

PAEN : Périmètres de protection des espaces agricoles naturels périurbains

PIG: Projets d'intérêt général

PLU: Plans locaux d'urbanisme

PNR: Parcs naturels régionaux

RNN: Réserve naturelle nationale

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SCOT : Schémas de cohérence territoriale

SRADT : Schéma régional d'aménagement du territoire

ZAD : Zone d'aménagement différé

ZAP : Zone d'agriculture protégée

ZPPAUP: Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

H: Hypothèse

S-H: Sous hypothèse

LPO: Ligue pour la Protection des Oiseaux

CEN: Conservatoire des Espaces Naturels

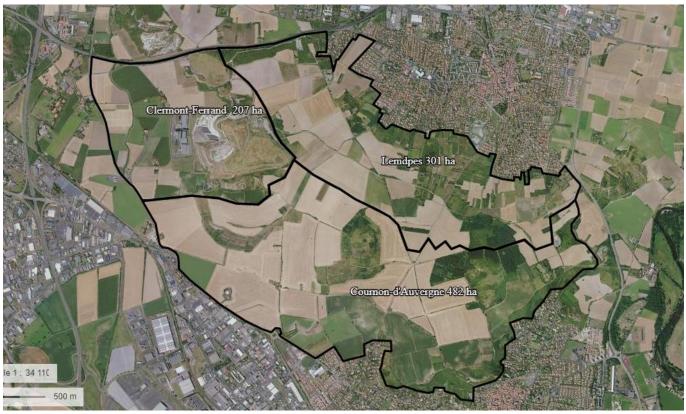


Figure 1 : Vue satellite des coteaux entre Lempdes au nord et Cournon-d'Auvergne au sud et Clermont-Ferrand à l'est



Figure 2 : proximité de la ville et des zones naturelles et agricoles

Introduction

Notre territoire d'étude est la zone des « coteaux secs ». C'est une zone agricole et naturelle comprise entre Clermont-Ferrand, Lempdes et Cournon-d'Auvergne (cf. figure1). L'urbanisation de ces trois villes délimite une zone qui fait environ 1000 ha et la commune de Cournon-d'Auvergne en possède 482 ha sur la partie sud. Les coteaux de par la proximité immédiate d'espaces naturels avec les grandes villes (cf. figure 2) sont devenus un espace ludo-sportif prisé au cœur de la plaque métropolitaine Clermontoise. Les coteaux sont également le support d'activités agricoles. La qualité agronomique de ses sols fait qu'ils sont cultivés de manière conventionnelle, majoritairement en céréales, avec l'utilisation de plus en plus décriée de produits phytosanitaires. Enfin, sa périphérie est menacée par la périurbanisation croissante des différentes villes alentour.

Toutes ces pressions ont suscité une volonté de protection des écosystèmes spécifiques qui caractérisent ces coteaux secs. Des titres de protections ZNIEFF, Natura 2000, APPB ont été attribués sur certaines de ses zones, mais aucun plan de gestion n'est d'actualité et les actions effectuées par les différents acteurs de ce territoire, se font sans stratégie commune et concertée. Il en ressort qu'une stratégie de gestion est nécessaire. La commune de Cournon-d'Auvergne en association avec VetAgro Sup, la fédération viticole du Puy-de-Dôme et le Conservatoire des Espaces Naturels a donc pris l'initiative et décidé de porter un projet de diagnostic de ce territoire dont l'objectif est d'imaginer ce que pourrait être ce projet de gestion. Ce projet permettrait d'associer les différents acteurs du territoire pour définir et mettre en œuvre un projet permettant de concilier l'ensemble des usages. Ce travail vise à répondre à la mission de réaliser un plan de gestion global et partagé pour valoriser l'espace naturel et agricole des coteaux.

Pour cela, il a été nécessaire de faire un diagnostic du territoire. Ce diagnostic a commencé par une partie descriptive de la zone, issue de la bibliographie, afin d'identifier les différents acteurs de ce territoire. Ensuite, une enquête en ligne rassemblant plus de 300 réponses a permis d'identifier les usages et les besoins de ces acteurs. Complété par des entretiens auprès de nombreuses parties prenantes (agriculteurs, chasseurs, élus, associations diverses, pompiers, police municipale), l'ensemble de ces informations a été analysé et croisé afin d'en faire sortir les idées principales sur lesquelles s'appuyer pour imaginer les actions à réaliser. Tout cela est réuni dans un tableau de bord stratégique nécessaire à la mise en œuvre du projet.

Nous présenterons dans un premier temps le contexte et la problématique du stage. Nous exposerons ensuite le cadre méthodologique. Nous analyserons les résultats avant de présenter ce que pourra être le plan de gestion pour enfin conclure.



Figure 3 : puy de Bane (542 m)



Figure 4 : puy d'Anzelle (528 m)



Figure 5 : puy Long (426 m)

Chapitre 1 : Présentation du contexte et de la problématique

Dans ce chapitre, nous présenterons les caractéristiques du territoire qui ont suscité la volonté de proposer la réalisation d'un diagnostic. Nous commencerons par présenter l'offre de stage telle qu'elle a été proposée, puis nous détaillerons le territoire d'études et ses multiples enjeux agricoles, environnementaux et ludo-sportives avant de formuler la problématique.

1. L'offre de stage

L'offre de départ précise que sur une durée de 6 mois, l'objectif du travail est de réaliser un diagnostic agroterritorial en concordance avec le projet environnemental des coteaux secs de Cournon-d'Auvergne, dans le but de proposer des scénarios de développement d'un projet en agroécologie et d'en évaluer la viabilité et la vivabilité. Plusieurs tâches à réaliser ont été prévues :

- Tâche 1 : Immersion dans le sujet, recherche documentaire (littérature scientifique et littérature grise) et rencontres exploratoires avec les parties prenantes du territoire enjeu
- Tâche 2 : Réalisation d'un diagnostic agroterritorial
- Tâche 3 : Proposition d'un projet agricole communal innovant qui pourrait servir de « modèle » de développement pour ce territoire en s'appuyant sur les principes de l'agroécologie sur les 3 Puys de la commune de Cournon en lien avec le projet de conservation et de gestion des écosystèmes remarquables du CEN. L'élaboration de plusieurs scénarii possibles proposés en fonction du comportement des agriculteurs en place ou pour ceux qui pourraient s'installer en viticulture et en élevage
- Tâche 4 : Étude de la faisabilité d'une nouvelle contractualisation entre agriculteurs et la commune de Cournon en s'appuyant sur différents outils juridiques comme les PAEN et simulation des effets économiques et sociaux pour les agriculteurs d'une transition agroécologique.

Les livrables attendus sont une synthèse bibliographique (2 mois après le début du stage), un rapport intermédiaire (3 mois après le début du stage), une fiche synthétique de restitution des résultats à destination des parties prenantes, un mémoire de fin d'études et une soutenance orale auprès des membres du projet, des membres des collectives enquêtés et des acteurs locaux concernés.

Pour commencer la réalisation du stage, une immersion a donc été réalisée pour pouvoir connaître le territoire d'étude et en comprendre ses principaux enjeux. Cette immersion s'est faite de manière physique en visitant les coteaux et de manière bibliographique grâce aux livres, revues et articles concernant Cournon-d'Auvergne.

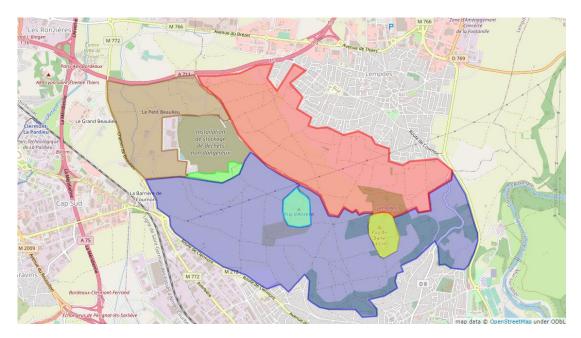


Figure 6 : Délimitation des zones : puy de Bane (jaune), puy d'Anzelle (turquoise), puy Long (vert), commune de Cournond'Auvergne (bleu + turquoise + jaune), Commune de Lempdes (rouge), commune de Clermont-Ferrand (Marron + vert)



Figure 7 : successions des strates des coteaux. De bas en haut on a : couche de stromatolites, couches de calcaires marneux gris clair, couche de marnes grise à ocre



Figure 8 : Affleurement du calcaire au sommet du puy de Bane

2. Territoire d'étude et enjeux

2.1. Délimitation du territoire d'étude

On appelle coteaux la zone de Cournon-d'Auvergne qui entoure trois puys et borde le tissu bâti au nord de la ville. C'est une zone d'environ 400 ha. Les puys de Bane (542 m) (cf. figure 3), d'Anzelle (528 m) (cf. figure 4) et le puy Long (426 m) (cf. figure 5), formant une limite au Nord du territoire communal entre les communes voisines de Clermont-Ferrand et Lempdes (cf. figure 6). Ces puys de faible altitude émergent d'un vaste plateau recouvert par l'agriculture. Les 3 puys forment une ligne d'articulation du paysage orientée Est-Ouest (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018). Plus largement, cette zone se situe dans la plaine de Limagne, à l'Est de Clermont-Ferrand. La plaine de Limagne est un bassin d'effondrement comblé par des sédiments. Elle comprend de nombreux puys d'origine volcanique de forme et d'altitude variables (JOLY F. et al, 2000).

2.2. Une géologie particulière et une succession d'usages dans le temps

Ce territoire se caractérise par une géographie singulière fondée sur la plaine de la Limagne, témoin d'un effondrement géologique au tertiaire. Anciennement occupée par un lac, la plaine est aujourd'hui asséchée, mais conserve des caractéristiques pédologiques riches et fertiles (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018). Les coteaux possèdent plusieurs successions de strates (cf. figure 7). Les 3 puys possèdent des pépérites. C'est un mélange de lave, de scories et de sédiments issus d'une explosion volcanique sous-lacustre. Les puys d'Anzelle et de Bane possèdent en plus une formation basaltique issue du volcanisme. Les pentes du sommet du puy d'Anzelle sont constituées de sol brun riche en éléments argileux. Ces terres ne permettent qu'un faible enracinement et n'ont qu'une faible réserve hydrique. En bas des autres puys, on retrouve un sol peu épais particulièrement sensible à l'érosion. En effet, la pente n'aide pas à retenir le terrain et le calcaire affleure alors (cf. figure 8). Sur les Vaugondières, qui est la zone de crête située entre le puy Long et le puy d'Anzelle, on l'on retrouve des rendzines. Elle forme un sol très aéré qui dispose de très peu de réserves d'eau et où l'enracinement dépend des fissures de la roche-mère (calcaire). Plus en bas de pente, on trouve des sols bruns calcaires. Ils ont une meilleure composition en matière organique et possèdent une profondeur plus importante (>80 cm). Ils sont favorables à la végétation en facilitant l'enracinement, la rétention d'eau et la minéralisation (JOLY F. et al, 2000).

C'est la succession des formations géologiques qui a permis d'aboutir à un paysage de reliefs, dans lequel s'alternent plaines et sommets (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018).

Cependant les coteaux n'ont pas toujours été ce que l'on voit aujourd'hui. Comme on peut le voir sur la figure 9, dans le passé, au 16ème siècle, la ville vit alors de l'agriculture, de l'élevage et de la vigne. Après la révolution, les vignobles appartenant aux nobles, sont vendues en une dizaine de grandes propriétés constituées des meilleurs terrains. Les terrains les plus éloignés sont achetés par des paysans et morcelés à l'extrême (Puy d'Anzelle, Les Toulaits). À la fin du 18e siècle, la culture se diversifie : on a une augmentation de plantation de vigne et d'arbre fruitier ainsi qu'une diversification en pomme de terre, chanvre (jusqu'à la fin du 19ème), soie, noyer, Garance, betterave à sucre.

Entre le 17ème et le 19ème siècle, c'est de la culture de la vigne que vivent surtout les Cournonnais. En 1880 apparaît le phylloxera, puis en 1910, la récolte est détruite par le

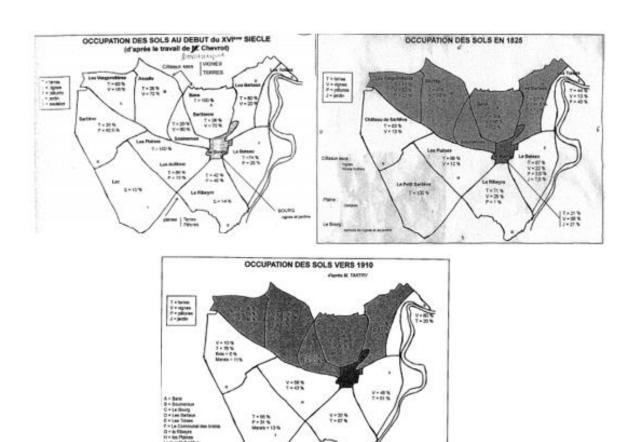
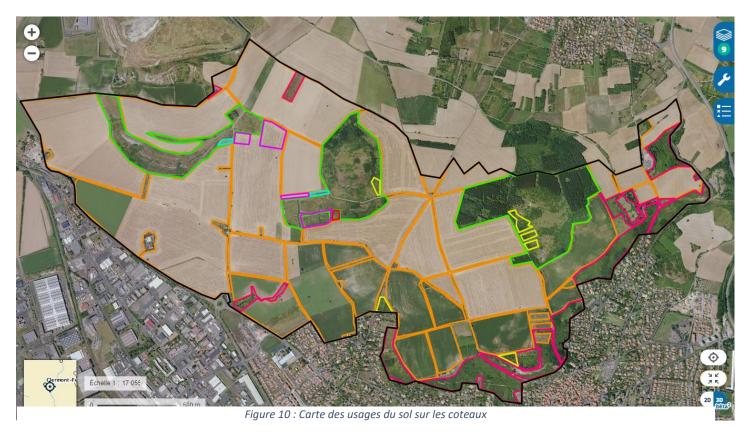


Figure 9 : Evolution de l'usage des sols du 16ème siècle à 1910



mildiou. Après la 1ère guerre mondiale vient le déclin de la vigne à Cournon-d'Auvergne (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018).

Au milieu du 20ème siècle, les vignes ont cédé leurs places aux moutons pour y faire du pâturage. Vers 1963 - 65, le pastoralisme disparaît à son tour. Dès lors, la flore et la faune sauvage ont « quartier libre ». En l'absence de pâturage, les buissons et les arbres s'implantent et colonisent le milieu (LALLEMANT J., 2006). Les terrains agricoles disparaissent peu à peu et retournent à la friche. Cournon-d'Auvergne est alors un lieu de loisirs pour les Clermontois qui fréquentent les guinguettes des bords d'Allier. La disparition du pastoralisme couplé à la politique de remembrement a radicalement modifié le paysage. Les prairies se sont transformées en culture céréalière, plus rentable. Les parcelles se sont agrandies, les haies ont été arasées et les champs ont pris des formes géométriques pour faciliter le travail des nouvelles machines agricoles.

À partir de 1946, la population de Cournon-d'Auvergne va s'accroître avec l'apparition des premiers lotissements en 1954 (les Gardes Basses) puis des immeubles collectifs entre 1960 et 1975. Après 1975, la ville s'étend par la construction de pavillons individuels. La commune va alors bénéficier de sa localisation géographique à proximité directe de l'agglomération clermontoise et connaître un développement démographique important. En 1990, la commune comptait 19 156 habitants et devient la deuxième ville la plus peuplée du département. Cette croissance démographique s'accompagnera d'un important développement des activités industrielles et commerciales, profitant de la proximité d'un bassin de vie de près de 400 000 habitants. L'agrandissement de la population a créé une pression foncière sur les espaces naturels et agricoles. Cet agrandissement s'est fait en partie sur les pentes de ce territoire.

Aujourd'hui, les coteaux sont une zone à usages multiples : agricole, naturel et ludo-sportive qui est de plus à proximité immédiate de grandes villes (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018).

2.3. Une zone d'usages et intérêts multiples

Dans un premier temps, on construit une carte des usages des sols des coteaux (cf. figure 10) avec leurs surfaces (cf. figure 11) pour pouvoir illustrer les sous-parties suivantes :

o Une zone d'agriculture conventionnelle

L'espace agricole concerne principalement le nord de la commune, autour des puys de Bane et d'Anzelle. Il représente 308 ha soit 63 % de la zone des Coteaux de Cournon-d'Auvergne. On y observe principalement des cultures de blé, orge, colza, sorgho et tournesol (cf. figure 12).

Sept agriculteurs possèdent leurs sièges sur la commune, mais seul deux d'entre eux exploitent sur les coteaux. Le premier agriculteur est en violet et le second agriculteur est en rouge sur la carte en annexe 4. Le premier agriculteur possède des cultures à dominance céréalière et exploite une grande partie des parcelles agricoles des couteaux de Cournon-d'Auvergne. Certaines de ses parcelles sont en bail rural avec la mairie. Le second agriculteur possède moins de parcelles et une bonne partie est en bail rural avec la mairie.

| Légende | Couleur | Surface (ha) | Part dans la zone (%) |
|-----------------------------|-----------|-----------------|-----------------------|
| Coteaux Cournon | Noir | 482,2 | 100 |
| Zone agricole | Orange | 308,55 | 63,987 971 8 |
| Zone naturelle | Vert | 73,950 6 | 15,336 084 61 |
| Zone de friche | Rose | 39,401 | 8,171 090 834 |
| Plantation d'arbres | Jaune | 2,903 9 | 0,602 218 996 |
| Plantation de vigne | Violet | 4,6 | 0,953 961 012 |
| Plantation de fruitier | Turquoise | 0,471 1 | 0,097 698 051 |
| Plantation de truffier | Rouge | 0,244 3 | 0,050 663 625 |
| Autre (chemin, bâtiment) | / | 52,079 1 | 10,800 311 07 |

Figure 11 : Légende de la figure 10 et description de la surface des usages

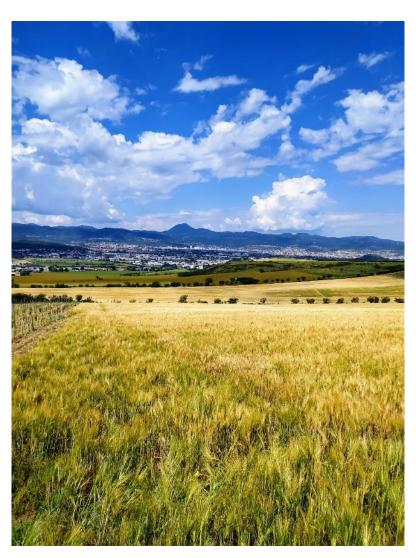


Figure 12 : Une agriculture majoritairement en grande culture céréalière

Hors de la commune, d'autres exploitants possèdent quelques parcelles sur les coteaux comme le montre les agriculteurs en quadrillés sur la carte.

On a vu précédemment que l'agriculture était principalement céréalière. En effet si on regarde sur le site internet Géoportail, les cartes du registre parcellaire graphique de 2016, 2017 et 2018 (figure 13) nous pouvons voir une succession de céréale (blé, orge, colza, tournesol, sorgho) sur les trois années. Un recensement des surfaces à l'aide de l'outil de mesure de Géoportail nous permet de construire le tableau des surfaces de culture suivant :

| Culture en hectare | 2016 | % | 2017 | % | 2018 | % |
|---------------------|---------|--------------|---------|--------------|---------|--------------|
| Blé tendre d'hivers | 235 | 72,642 518 4 | 181,53 | 57,727 532 9 | 179,809 | 57,444 028 4 |
| Colza | 0 | 0 | 0 | 0 | 70,134 | 22,405 883 4 |
| Orge d'hivers | 5 | 1,545 585 5 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sorgho | 62,76 | 19,400 189 2 | 5,988 | 1,904 216 75 | 0 | 0 |
| Tournesol | 20,742 | 6,411 706 88 | 126,942 | 40,368 250 3 | 63,073 | 20,150 088 2 |
| Total | 323,502 | 100 | 314,46 | 100 | 313,016 | 100 |

On voit que la culture principale est le blé tendre d'hivers. Cela peut s'expliquer du fait que les généralement, ces semences garantissent un bon rendement, une plus grande résistance aux maladies et la production de paille. Également, en mesurant on observe que la taille des parcelles peut aller jusqu'à 2 ha et 5 ha sans présence de haie ou de chemin communaux. La zone ne comprenant pas d'agriculture biologique, on en déduit que c'est une agriculture conventionnelle, avec des assolements simplifiés qui restent en céréales et avec ajout de produits phytosanitaire. Durant des mois, certains sols sont nus (cf. figure 14). Elles reçoivent des amendements venant du compostage des boues de station d'épuration et de terre provenant de travaux des villes aux alentours (cf. figure 15). Les travaux sont mécanisés par des engins agricoles de tailles importantes si bien qu'ils nécessitent parfois des trous de presque 20 mètres de distance dans une haie pour pouvoir manœuvrer (cf. figure 16). L'agriculture est donc pratiquée de manière intensive sur cette zone.

Un patrimoine arboré et fruitier

Durant les précédents mandats du maire sortant, 45 000 arbres fruitiers ont été plantés le long des sentiers communaux (cf. figure 17). Ils sont principalement constitués de noyers et amandiers, mais on y retrouve également des pommiers, cerisiers et prunelliers. Ceci provenait d'une volonté de retrouver le paysage qui existait sur les coteaux avant le remembrement.

Dans le même objectif, deux vergers ont été installés (cf. figure 18 et en turquoise sur la figure 10). Un premier abrite 23 abricotiers issus des serres des Cézeaux, ils sont plantés à titre conservatoire. Un deuxième verger est constitué de 36 abricotiers de variétés locales (monstrueux de Clermont, sucré de Manzat, Treimonteix, blanc d'Auvergne, boissole...), il est complété par 9 pommiers de variétés locales.

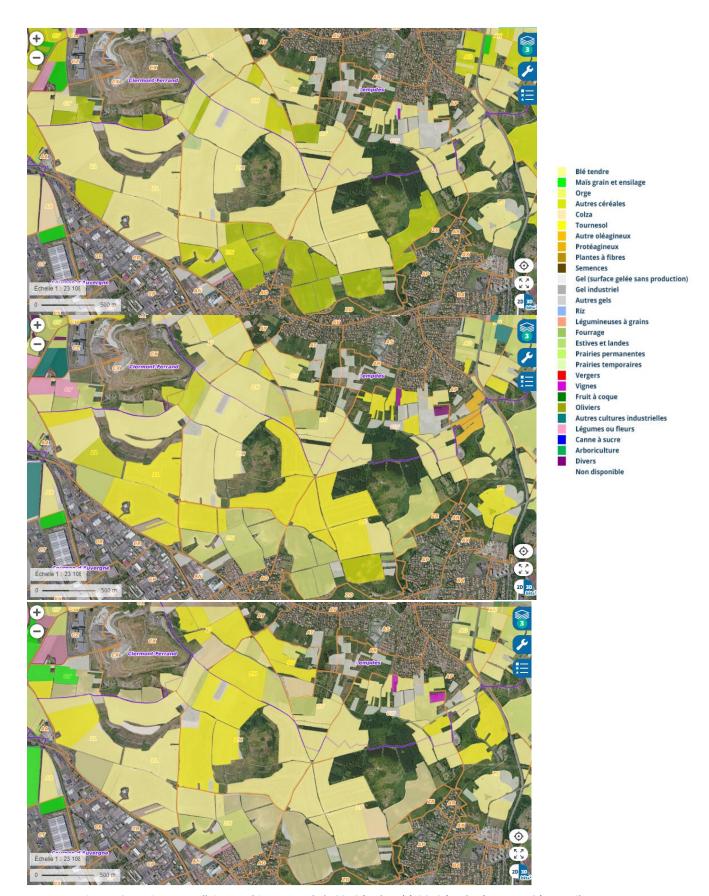


Figure 13 : registre parcellaire graphique annuel de 2016 (en haut) à 2018 (en bas) ; source Géoportail

Une haie de 40 amandiers borde la vigne conservatoire ainsi que 20 pêchers de vigne. Ce verger est complété par 27 pommiers de variétés locales (armoise piochons, rouge D'Agnat, coquette d'Auvergne, pommes de fer, blanche de Biozat...).

Aujourd'hui, environ 27 000 pieds de vigne ont été plantés (en violet sur la figure 10), principalement en cépages chardonnay, gamay, pinot noir. Cela représente environ 6 ha de parcelles mobilisées et a permis l'installation de quatre viticulteurs.

Des espaces naturels protégés

Les versants des coteaux de Cournon-d'Auvergne présentent des caractéristiques des sols peu épais et pauvres en éléments nutritifs qui favorisent la présence d'espèces thermophiles. Ces espaces sont couverts par une végétation herbacée et rase, ponctuée par des vignes et des vergers. On retrouve également des landes, des petits boisements et des fruticées (parcelles en friche en cours de fermeture arbustive) (cf. figure 19). Les espaces constitutifs de la sous-trame thermophile sont d'un grand intérêt écologique puisqu'ils constituent la transition entre les secteurs méditerranéens et les zones thermophiles calcaires du Nord et de l'Est de la France sous forme de « zones relais » (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018). Ses pentes, principalement exposées au sud, autrefois pâturées ou utilisées pour la vigne, développent des groupements végétaux à forte connotation méridionale. L'ensemble est environné de pelouses mésoxérophiles à orchidées remarquables et de friches à chèvrefeuille Étrusque et Prunellier, actuellement en cours de progression, accompagnée par quelques bois de feuillus divers et Pins sylvestres, notamment sur le puy de Banne. La flore, d'une grande richesse, comporte 9 espèces protégées, pour la plupart, à affinités méditerranéennes. Chauds et semi-ouverts, les milieux abritent un grand nombre d'oiseaux, qui trouvent ici un refuge dans le contexte des grandes cultures de Limagne. L'inventaire de l'entomofaune montre l'extrême richesse en lépidoptères avec plus de 200 espèces inventoriées. Tout comme pour les végétaux, le site abrite de nombreuses espèces typiques des coteaux chauds et secs de Limagne. Ce site constitue un îlot relictuel de biodiversité dans un environnement soumis à une urbanisation et une agriculture intensive (CEN, 2011). Cet espace menacé, comporte une triple protection. Elle est constituée d'une zone Natura 2000 sur le même périmètre que l'arrêté Préfectoral de protection du biotope (cf. annexe 5) et de la ZNIEFF Puy Long-Anzelle-Bane. Cette zone représente 74 ha soit 15 % des coteaux de Cournon-d'Auvergne. Elle forme 3 îlots de naturel dans les coteaux comme le montre la figure 10 avec les périmètres en vert.

Des zones forestières

La surface forestière actuelle de l'Auvergne (27 % de sa superficie) est constituée principalement de reconquêtes de terres agricoles abandonnées. À l'échelle de Cournon-d'Auvergne, aucune forêt n'est recensée par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. Néanmoins, plusieurs petits boisements situés au cœur des zones agricoles viennent contribuer à la trame verte et bleue locale. Il représente 15,5 ha soit 3 % de la surface des coteaux de Cournon-d'Auvergne (cf. figure 20) soit bien moins que la moyenne de l'Auvergne. Comme l'illustre la triple protection autour du Puy d'Anzelle, ces secteurs boisés ponctuels



Figure 14 : Parcelle de 2 ha laissés à nu depuis 5 mois



Figure 15 : Mécanisation des parcelles : ici ajout de compost sur la parcelle



Figure 16 : passage dans la haie pour laisser passer les engins agricoles

représentent de véritables réservoirs de biodiversité pour la commune (cf. figure 21) en étant source de refuge entre les parcelles agricoles. Dans ce contexte particulier, la gestion, le maintien des haies et des arbres isolés deviennent également des actions essentielles pour le renforcement de cette sous-trame (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018).

Sur la zone des coteaux, on peut distinguer deux types de plantation (cf. figure 10 en jaune). Il y a des plantations de pins noirs d'Autriche dont la date de plantation reste inconnue, mais qu'on situerait avant l'année 2000 voir avant 1990. Ces plantations sont localisées vers le puy de Bane. La seconde plantation comprend des variétés plus méridionales. En effet, en 1989 est signée une convention entre la commune et l'ONF pour étudier l'implantation d'arbre sur les puys d'Anzelle et Bane hors zone APPB. Un an plus tard, 15 000 plants d'arbres sont mis en place sur 9 ha (JOLY F. et al, 2000). Ces arbres ont été implantés pour observer si les conditions particulières des coteaux permettaient de faire pousser des espèces méridionales. Aujourd'hui, ces arbres n'ont que très peu grandi si bien qu'ils se mêlent parmi les buissons que forment les fruticées sauvages. Une autre plantation, appelée arboretum, est située au sud des coteaux et rassemble une multitude de variétés. Malheureusement, aucune note n'a été laissée quant au plan de cette plantation.

Un territoire support d'activités ludo-sportives

Selon une étude réalisée par la commune il y a deux ans par un étudiant de l'IADT de Clermont-Ferrand, la fréquentation annuelle est de 150 000 personnes sur les coteaux. Cette fréquentation est due à la proximité des espaces naturels par rapport à la ville. En effet, en plus des caractéristiques naturelles présentées ci-dessus, les coteaux possèdent une multitude de points de vue favorisés par le relief environnant. Ainsi, la prise de hauteur sur les puys offre un panorama remarquable (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018). À l'ouest sur la chaîne des puys et le mont Dore au nord sur la grande Limagne, à l'est sur l'Allier et la chaîne du Forez et au sud sur le plateau de Corent et de Pardine, le puy Saint Romain et Saint-André (Association Connaissance de Cournon, 2019) de plus, sa facilité d'accès et son caractère naturel le rendent très attrayant au sein des agglomérations Clermontoise et Cournonnaise. Cournon-d'Auvergne dispose également d'un réseau de sentiers de randonnée riche, notamment autour des puys d'Anzelle et de Bane. On recense 31,23 km de chemin sur les coteaux de Cournon-d'Auvergne. Des sentiers balisent certaines de ces pistes comme le montre la figure 22.

Également, un parcours de santé a aussi été installé entre Lempdes et Cournon dans les années 80 (cf. annexe 6), mais il a été abandonné. La revue municipale de Cournon en juin 1988 indique que le site est soumis à des dégradations systémiques (vol d'arbres, matériel vandalisé). On peut alors penser que l'abandon d'entretien de ce parcours est dû à ces incivilités.

Une urbanisation contrôlée

À l'heure actuelle, les différents PLU des villes avoisinantes empêchent l'établissement de construction sur la zone des coteaux laissant la zone libre de construction anthropique.



Figure 17 : Au premier plan, une vigne nouvellement implantée. Au second plan, à droite, on voit les alignements de noyer le long des chemins communaux



Figure 18 : verger conservatoire sur les pentes du puy d'Anzelle



Figure 19 : Une formation dite de pelouse sèche entourée par des fruticées sur les pentes du puy d'Anzelle

Cependant, les coteaux sont aussi support d'infrastructure de réseaux. En effet, les coteaux forment une passerelle pour le réseau électrique, gazier et hydrique sur les villes périphériques. Ainsi on trouve sur la zone des conduites de gaz et d'eau potable ainsi que des lignes hautes tensions (cf. annexe 7). Cette dernière impacte le paysage et les conduites restreignent les usages. En effet, les parcelles situées au-dessus sont soumises à des Servitudes d'Utilité Publiques et il est précisées dans les conditions d'applications qu'elles sont non constructibles et non plantable.

On trouve aussi un site de stockage de déchet. Une déchèterie se situe dans le parti EST de Cournon. Bien que celle-ci soit isolée, on observe de nombreuses voitures qui s'y rendent pour y déposer ses déchets encombrants et végétaux.

De même, sur la commune appartenant à Clermont-Ferrand, on trouve le Valtom. C'est un syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ces déchets sont soit recyclés, compostés, méthanisés ou brûlés. Les déchets des combustions sont enterrés dans les coteaux comblant ainsi l'ancienne vallée du puy Long.

2.4. Une gouvernance à repenser?

o Un cadastre qui met en évidence un parcellaire très morcelé

À partir du cadastre des coteaux, il y a, à certains endroits, de très grands morcellements à proximité d'immense parcelle (cf. figure 23). Ceci est dû à l'histoire de la zone. Après la révolution, les parcelles des seigneurs ont été redistribuées. Les riches ont eu de grands lots où ils faisaient travailler d'autres personnes. Les plus pauvres ont eu des petites parcelles où ils pratiquaient de l'agriculture vivrière. Avec les héritages, certaines parcelles ont été beaucoup divisées si bien qu'aujourd'hui les terrains sont si petits et qui de plus, sont sur un sol pauvre, qu'elles n'intéressent pas certains propriétaires et finissent par être oubliées. Ce morcellement et le manque de propriétaire connu créent notamment un problème au niveau de la gestion de l'embroussaillement.

o Le grand SCOT de Clermont et la Trame Verte et Bleu

Avec le développement urbain, on assiste à une fragmentation des habitats naturels qui est l'un des principaux facteurs de réduction de la biodiversité. L'enjeu est donc de limiter cette fragmentation en recréant des liens écologiques. Pour répondre à cet enjeu, les lois Grenelle 1 et 2 prévoient l'élaboration d'une Trame Verte et Bleue (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national (décliné ensuite au niveau régional). L'échelon communal doit ainsi intégrer la TVB dans son Plan Local d'Urbanisme et celle-ci doit être cohérente avec la Trame Verte et Bleue régionale (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018).

La trame verte et bleue est un maillage d'éléments qui présentent un intérêt du point de vue de la préservation et de la valorisation de la biodiversité. Elle est constituée de :

• Réservoirs de biodiversité : milieux les plus remarquables du point de vue de la biodiversité : Ils abritent des espèces jugées prioritaires ou déterminantes pour



Figure 20 : Vue satellite des petits îlots de boisements sur les coteaux



Figure 21 : Un îlot de forêts bordant des champs de céréales, refuge de biodiversité



Figure 22 : Parcours ludo-sportif signalisé autour d'Anzelle

le maintien de l'écosystème ou encore qui constitue un habitat propice à leur accueil.

- Corridors écologiques : nature plus ordinaire permettant les échanges entre les réservoirs de biodiversité
- Espaces naturels relais/zones refuges: espaces de taille relativement petite où certaines espèces trouvent un milieu suffisamment adapté et riche en ressources pour leur permettre de subsister le temps de rejoindre leur habitat naturel.

Approuvé en novembre 2011, le SCOT du Grand Clermont appréhende dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et son Document d'Orientations Générales (DOG) la trame verte et bleue.

Au sein de la section « Maintenir et enrichir la biodiversité à travers la constitution d'une trame écologique », le DOG énonce les orientations suivantes :

- Limiter et encadrer l'urbanisation et l'artificialisation des espaces naturels et des cours d'eau susceptibles de modifier le fonctionnement des écosystèmes
- Protéger les milieux naturels remarquables, notamment les habitats producteurs d'oxygène et consommateurs de CO2 (habitats forestiers), ainsi que leurs connexions fonctionnelles et, à cette fin, maintenir des coupures dans l'urbanisation pour préserver ou reconstituer les corridors écologiques;
- Favoriser l'ouverture et le maintien des noyaux écologiques par la préservation, voire l'amélioration du fonctionnement des exploitations agricoles, en particulier dans les zones urbaines et périurbaines notamment de Limagne;
- Assurer le maintien, voire l'introduction des éléments de biodiversité sur tout le territoire, y compris dans les zones les plus urbanisées ;
- Renforcer la prise en compte des contraintes et des sensibilités écologiques de la faune et de la flore des sites naturels remarquables, notamment dans le cadre de projets touristiques d'envergure ;
- Atteindre un bon état des milieux écologiques, notamment des cours d'eau et zones humides, en multipliant les programmes d'actions de restauration, combinés à des actions de sensibilisation.

Cournon-d'Auvergne à une responsabilité dans cette TVB, car elle assure le passage Est-Ouest de l'allier vers la périphérie de Clermont-Ferrand à travers ses coteaux (cf. figure 24). Elle se doit donc d'assurer la continuité biologique des coteaux (Mairie de Cournon-d'Auvergne, 2018).

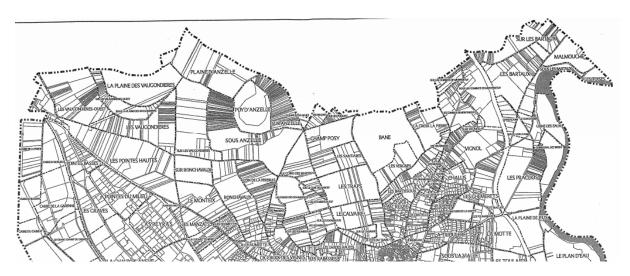


Figure 23 : Un cadastre morcelé, notamment sur les pentes du puy d'Anzelle

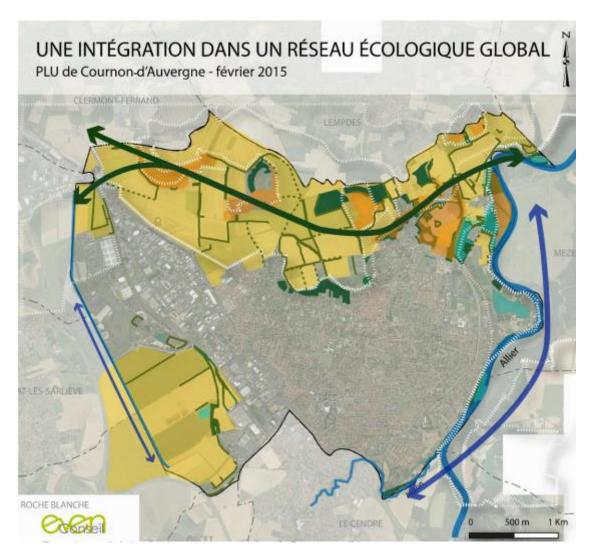


Figure 24 : les coteaux comme passerelle est-ouest de biodiversité entre l'Allier et Clermont-Ferrand

3. Exposition de la problématique

Les coteaux de Cournon-d'Auvergne présentent donc une multitude d'enjeux. Or, l'ensemble des usages pratiqués sur la zone se fait sans concertation et de manière indépendante des autres. Cela couplé à la fréquentation grandissante, les risques de tensions augmentent. Il est donc nécessaire de concilier les usages et organiser les activités pour réduire ce risque. Pour cela un diagnostic global est nécessaire afin de pouvoir poser les bases d'un projet de gestion global et partagé. Ce projet doit définir un plan d'action pour atteindre les objectifs clés du projet. Pour pouvoir piloter ce projet, il est aussi nécessaire de se doter d'un tableau de bord stratégique. En effet l'enjeu est de doter les acteurs d'un outil de pilotage collectif du projet qui permettra de ne pas en rester à la seule étape de l'énoncé du constat d'une situation problème, mais de mettre les parties prenantes en action pour piloter les projets multi-usages des coteaux à l'aide d'un tableau de bord stratégique.

Il Chapitre 2 : Cadre méthodologique pour traiter la problématique

Nous avons vu que la multitude d'usages nécessite l'établissement d'un projet de gestion global et partagée et que celui-ci doit se baser à partir d'un diagnostic de la zone. Pour pouvoir traiter la problématique, nous formulons deux hypothèses de travail principales qui vont nous permettre d'organiser la collecte des données et leurs traitements pour réaliser in fine le tableau de bord stratégique.

1.1. Hypothèse 1 : le besoin d'avoir une vision partagée du projet de développement durable des coteaux

Pour diagnostiquer les coteaux, nous avons besoin de relever la vision de ses usagers, qu'ils soient particuliers ou professionnels, mais aussi de caractériser la situation actuelle. Il s'agit donc d'enquêter sur les initiatives du passé, sur les usages actuels des coteaux et sur les attentes des citoyens usagers des coteaux. On décline donc l'hypothèse 1 en trois sous hypothèses pour traiter chacune de ces enquêtes.

Sous-Hypothèse 1.1 : pas de projet sans connaissance fine du passé, des initiatives, des échecs

Pour pouvoir aborder la problématique des coteaux, il est nécessaire de faire un travail de recherche sur les initiatives du passé. Pour cela, la première méthode a été de faire une recherche bibliographique. Ensuite, des personnes ont été rencontrées pour relever les initiatives dans le passé.

Ainsi l'association connaissance de Cournon a été rencontrée. Cette association a réalisé un important travail de stockage de mémoire. Dans cet entretien, un document du plan de gestion de la LPO sur la zone APPB a été retrouvé.

Mais cette zone étant la même que la zone Natura 2000, on a également retrouvé dans la bibliographie un autre plan de gestion qui s'y applique. En effet, cette zone fait partie des 40 entités englobées par le Natura 2000 FR 8301035 « Vallée et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagne ».

Enfin, après un entretien avec une salariée de la LPO, un document bilan d'action sur cinq ans a été récupéré. Celui-ci s'appliquait de 2005 à 2010 et faisait suite au document d'objectif du Natura 2000.

L'analyse de ces documents permettra de relever les initiatives du passé.

Sous-Hypothèse 1.2 : pas de projet partagé sans avoir un état de lieux des usages sur le territoire des coteaux

Pour pouvoir relever les usages, il était nécessaire de rencontrer l'ensemble des usagers des coteaux. Or, ces usagers étant nombreux, un choix a été fait de rencontrer seulement les professionnels et les représentants associatifs de la zone et d'établir un questionnaire en ligne pour les particuliers.

Les entretiens :

Cet entretien est semi-directif. Il est composé de questions sur le profil, le travail sur les coteaux et leur vision de ce territoire. Les entretiens se déroulent si possible sur le terrain pour avoir le paysage comme support de langage. Sinon, des photos des coteaux sont présentées pour aguiller leur propos sur les entretiens réalisés en bureau. Généralement, les personnes interrogées parlent facilement de leur travail et de leurs relations, ce qui ouvre à d'autres questions. La liste plus détaillée des personnes interrogées se trouve en annexe 3.

- Ont été interrogés :
 - Un membre de la maison des associations
 - Le chef du service environnement
 - L'animatrice de la fédération viticole
 - Un membre de la Ligue de Protection des Oiseaux au niveau local et un au niveau départemental
 - Un membre de l'association Connaissance de Cournon
 - La police municipale
 - Les pompiers
 - La référente locale au Conservatoire des Espaces Naturels
 - Trois agriculteurs
 - L'élue à l'environnement et une salariée chargée d'urbanisme à la mairie de Lempdes
 - Le président de l'association de chasse Cournonnaise et le garde-chasse local
 - Le maire sortant de Cournon-d'Auvergne
 - L'élue à l'environnement de la mairie de Cournon-d'Auvergne
 - La chargée à l'urbanisme de la mairie de Cournon-d'Auvergne

Dans cette partie, ce qui nous intéresse est de savoir quels sont les usages des professionnels et des parties prenantes de la zone organisées en associations, et quelles sont les potentielles tensions qu'ils peuvent rencontrer avec les autres usagers.

Le questionnaire en ligne :

Dans l'objectif de recueillir des informations sur les usages des coteaux par les citoyens, un questionnaire a été réalisé. Ce questionnaire est composé de plusieurs thématiques. En voici leurs objectifs :

- « Zone de fréquentation » : permet de caractériser la localisation de la fréquentation
- « Accès » : permet d'évaluer la qualité et les zones d'accès aux coteaux
- « Usages » : permet de qualifier et quantifier les usages



Figure 25 : Affiche menant au questionnaire sur les usages dans les coteaux



Figure 26 : Première page du questionnaire

- « Fréquentation » : permet de quantifier la fréquence de visite des coteaux
- « Relation » : permet de qualifier et quantifier les relations entre usagers
- « Idéal des coteaux » : permet de relever la vison des coteaux
- « Profil » : permet catégoriser les profils des usagers

Chaque thématique est composée de plusieurs questions pour un total de 25 questions. Elles visent à obtenir des résultats quantitatifs, mais aussi qualitatifs via certaines questions ouvertes. Le questionnaire est disponible en annexe 1 de ce rapport. Un premier échantillon de 61 personnes de l'école VetAgro Sup sur le campus agronomique de Marmilhat à Lempdes a expérimenté le questionnaire pour nous permettre de corriger d'éventuelles erreurs et de relever le temps de réponse moyen. Celui-ci étant d'environ 7 minutes, le temps de réponse au questionnaire est jugé satisfaisant. L'étape suivante est sa diffusion. L'objectif était, de toucher les résidents de la commune de Cournon-d'Auvergne ainsi que les personnes que l'on retrouve sur les coteaux et qui peuvent venir d'autres communes.

Pour cela, plusieurs méthodes de diffusion sont envisagées :

- Une diffusion via des panneaux sur lequel était affiché une feuille en format A3 comprenant une courte présentation du questionnaire ainsi qu'un QR code ou un lien URL pour y accéder (cf. figure 25 et 26)
- Une diffusion sur le site internet de la ville et sa page Facebook

Au final, environ 300 personnes ont répondu à l'enquête. Cependant, les réponses n'étant pas obligatoires, tous n'ont pas répondu à chaque question.

Dans cette partie, ce qui nous intéresse est la section « usages » et « relations » du questionnaire. A travers une analyse de statistique descriptive, les résultats de la partie « usages » nous permet de comparer quels usages sont les plus présents dans les coteaux et de les hiérarchiser. De même, l'analyse de la partie « relations » nous permet de hiérarchiser les sources de tensions selon les acteurs et d'identifier plus précisément ces tensions grâce à une question ouverte.

Relevés d'usages

Pour compléter ce recensement, il nous a semblé pertinent de compléter l'approche par des relevés de « traces d'usages ». Ces relevés ont deux objectifs : témoigner de la fréquentation et prendre connaissance des usages « discrets ». Pour cela, des relevées sont effectuées lors des visites de terrains.

L'ensemble de ces méthodes d'enquête devraient donc permettre de relever l'usage actuel des coteaux et leur analyse nous permettra de voir les relations qu'ils ont entre eux.



Figure 27 : Parcours de la galerie participative (en jaune) avec les trois points d'arrêts (du vert au vert foncé)



Figure 28 : Séance de la galerie participative au point 3

Sous-Hypothèse 1.3 : pas de projet partagé sans connaître les attentes des citoyens usagers des coteaux

Dans l'optique de relever les attentes afin de travailler sur un projet partagé, on utilise plusieurs outils.

Questionnaire en ligne

Dans le même questionnaire en ligne se trouve une partie « idéal des coteaux » qui se compose de questions ouvertes sur ce qu'ils souhaiteraient voir comme changement sur cette zone. Cela dans le but de relever leurs attentes pour le futur.

• Galerie participative

Nous avons imaginé par ailleurs une autre approche in situ pour recueillir les attentes des usagers et avoir une approche plus « sensible » de ce territoire. Initialement nous avions prévu d'organiser une séquence dans une salle de la mairie pour recueillir dans un cadre collectif les attentes des usagers. La crise Covid a empêché le déroulement de cette démarche. La galerie participative est un outil du diagnostic visant à recueillir le regard de la population à travers des ateliers de lecture du paysage. Cela permet aussi, à la commune d'avoir un contact avec la population et à la population de mieux s'approprier le paysage local.

La galerie est organisée en se déplaçant vers trois points d'observation (cf. figure 27). Ces sites ont été choisis avec un cadre d'horizon qui s'élargit au fur et à mesure du parcours. La première question consisterait à donner un cadre photo à certains participants et de leur demander d'encadrer un morceau du paysage qu'ils apprécient et de leur solliciter la raison. De même avec d'autres personnes pour un lieu qui, cette fois-ci, n'apprécie pas. Ensuite, grâce à un tableau support, les prochaines questions consisteraient à leur demander quelles identités paysagères ils observent, quels usagers des coteaux sont concernés et quels sont les conflits/opportunités que cela peut générer. La question finale sera de demander ce que pourrait être cette zone dans 15 ans. Une caméra sur trépied permettra d'enregistrer l'ensemble des discussions.

Cet outil est utilisé durant une sortie. En voici une photo en figure 28.

La formulation de ces hypothèses a donc permis la mise en place d'une méthodologie d'enquête sur l'usage des coteaux auprès des professionnels et des particuliers. C'est cette vision qui permettra l'ébauche et le début d'une vision commune des coteaux.

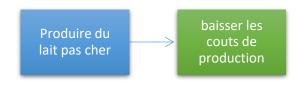


Figure 29 : Exemple de lien causal entre deux idées

1.2 Hypothèse 2 : Le besoin d'avoir un projet partagé de développement durable des coteaux à 10 ans avec un tableau de bord stratégique pour le piloter

Dans l'hypothèse d'avoir un projet partagé, on met en œuvre une méthodologie pour construire le projet et on formalise un tableau de bord pour piloter ce projet. Ces deux aspects sont traités en sous-hypothèses.

Sous-hypothèse 2.1 : mettre en œuvre un itinéraire méthodologique pour construire le projet partagé

Dans l'objectif de créer un projet partagé, quatre points clés sont mis en évidence :

Point 1 : Collecter l'information utile pour construire le projet

Il s'agit de l'ensemble des données recueillies à travers la bibliographie, le questionnaire en ligne, les entretiens et les relevés de terrains. Le croisement de toutes ces informations permettra par la suite de tisser un projet. C'est la démarche que nous avons mobilisée pour traiter l'hypothèse 1.

Point 2 : Avoir un outil de traitement de données

Pour pouvoir traiter l'ensemble des informations relevées, il est nécessaire de discuter d'un outil pouvant traiter ces informations.

Le traitement des données à partir de la production d'une carte cognitive :

Pour traiter les données recueillies en vue d'identifier les éléments essentiels à la base du projet partagé, nous avons utilisé un outil de représentation des idées à partir des chaînes de causalité des idées entre elles. Nous avons utilisé le logiciel « *Decision Explorer* » pour produire la carte. Il présente l'avantage de faire des traitements intéressants en identifiant des ensembles d'idées très liées, des centralités, finalité qui permettent de rendre compte de la complexité du projet pour aider les parties prenantes à aller vers une vision claire et partagée du projet. La carte causale est une représentation de la complexité. Le terme complexe vient du latin complexus qui signifie : « ce qui est tissé ensemble ». La carte représente les idées qui sont tissées entre-elles et de ce tissage peut être révélé un tout qui est supérieur à la somme des idées.

La carte causale est une représentation graphique qui articule des éléments du discours d'individus seuls ou en groupe en fonction des liens de causalité exprimés par les individus. Ces éléments peuvent être : des constats, des idées, des remarques, des concepts, des descriptions d'actions précises ou générales. C'est une représentation graphique non exhaustive des représentations cognitives qu'un individu ou qu'un collectif ont concernant un objet (ici la stratégie de la commune pour l'usage des coteaux). Dans la carte causale, les liens de causalité exprimés dans les discours (ou éventuellement les textes) ne sont ni pondérés ni quantifiés. Quelle que soit leur importance relative, chaque lien de causalité entre deux éléments de discours est cartographié de la même façon par une flèche.

L'idée est de lier une idée A à une idée B. Par exemple, comme on le voit sur la figure 29, produire du lait pas cher implique que cela baisse les couts de production. On relie donc ces deux idées dans ce sens. La carte causale est à la fois un outil d'aide à la communication pour soi-même et avec les autres, et un outil d'analyse (Cossette, 1994 et 2003). La représentation d'éléments discursifs sous forme d'une carte causale permet d'en préciser le sens et leurs interactions entre eux dans un réseau sémantique.

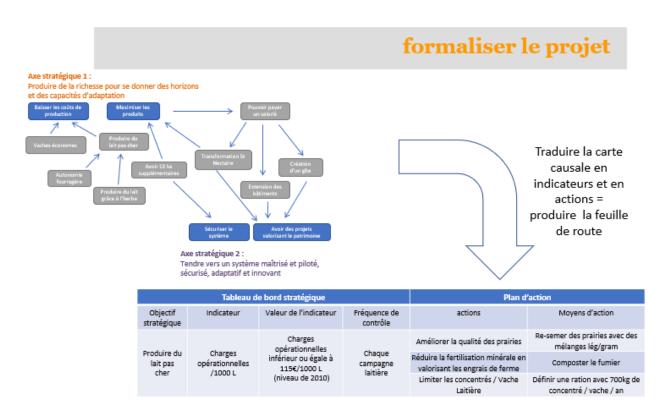


Figure 30 : Exemple pour formaliser le tableau de bord stratégique à partir de la carte mentale (JEANNEAUX, 2013)

Elle présente les relations causales et les raisonnements à l'origine des réflexions d'un individu ou un groupe. Par conséquent, elle est un support de médiation qui clarifie la réflexion et in fine la prise de décision en vue de s'accorder sur une stratégie et une vision partagée. La carte causale permet donc :

- ⇒ De poser les bases de la construction d'une vision partagée de la situation et du projet.
- ⇒ D'identifier des buts, des objectifs stratégiques, et de les hiérarchiser.
- ⇒ De définir des axes stratégiques.
- ⇒ De poser les bases du plan d'action et des outils de pilotage de la stratégie

Point 3 : Définir les parties prenantes à réunir afin de discuter du projet

Il est nécessaire de rassembler les parties prenantes pour pouvoir débattre du projet de gestion. Cette première réunion se fait à travers une réunion exploratoire du futur comité de gestion de reconduction de l'APPB d'Anzelle et Vaugondières. Elle réunit les participants de l'ancien comité de gestion, mais également de nouveaux acteurs comme les agriculteurs et des citoyens. Cette rencontre permettra un premier contact avec l'ensemble des acteurs des coteaux. Pour cela, une présentation de la situation actuelle doit être montrée au comité pour ensuite discuter sur la mise en place d'un projet de gestion.

Point 4 : Amener la réflexion et recueillir l'expression des participants pour valider et amender les bases du projet

Après réunion exploratoire du comité, il est nécessaire que les parties prenantes se rencontrent afin de stabiliser et de valider consensuellement les points essentiels du projet. Les points essentiels sont discutés à partir d'un document de travail représentant ce que pourrait être le tableau de bord du projet.

Ces quatre points constituent l'itinéraire méthodologique permettant d'arriver à un projet partagé. Mais pour pouvoir piloter ce projet, il est nécessaire d'établir un tableau de bord stratégique.

Sous-hypothèse 2.2 : avoir un tableau de bord pour piloter le projet.

Les tableaux de bord sont des supports présentant des informations de synthèse, qui doivent permettre d'évaluer la progression du projet et l'atteinte des objectifs à l'aide d'indicateurs. Cet outil sert au chef de projet qui est à l'origine de la documentation. Il doit s'en servir comme un instrument de contrôle et de prévisions, mais également, il est utile au comité de pilotage qui doit recevoir les tableaux de bord afin de se prononcer sur les actions à entreprendre dans le projet.

Ce tableau est construit à partir des résultats de la carte causale. Si on prend l'exemple présenté en figure 30, la finalité qui souhaite baisser les coûts de production dans la carte mentale, est formaliser sous l'objectif de produire du lait pas cher. Pour cela, l'indicateur se base sur les charges opérationnelles pour mille litres de lait produit. On précise la valeur que celui-ci doit avoir pour remplir l'objectif et à quelle fréquence il est renouvelé. Si cet indicateur ne convient pas à la valeur de l'objectif, des actions sont établies en précisant par quels moyens.

C'est à partir du croisement de toutes les données récoltées et de leurs analyses que l'on constituera le tableau de bord.

III Chapitre 3 : Résultats

À travers les hypothèses posées, nous pouvons maintenant analyser les données récoltées dans le but de créer un projet partagé et durable des coteaux.

1. Vers le besoin d'avoir une vision partagée du projet de développement durable des coteaux

1.1 : L'existence de plans de gestions se focalisant sur l'environnement qui témoignent d'une vision environnementale déjà bien établie

Nous avons supposé qu'il était nécessaire de relever les initiatives du passé afin d'avoir une meilleure compréhension des usages d'aujourd'hui. Pour cela, nous nous sommes servis de la bibliographie et de certains entretiens pour retrouver ces initiatives. Trois documents de gestion ont fourni des informations essentielles.

Le plan de gestion de la LPO :

La rencontre avec l'association « Connaissance de Cournon » a permis de faire ressortir le plan de gestion proposé par la LPO. Ce document a été établi pour la zone APPB en 2005. Il aborde une approche descriptive et analytique, une évaluation de la valeur patrimoniale, la définition des objectifs de gestion et enfin, il définit les moyens de mise en œuvre des opérations de gestion. En voici une courte description (JOLY F. et al, 2000) :

Approche descriptive et analytique

Cette partie aborde le statut actuel du site de protection ainsi qu'un bref portrait de l'arrêté APB. On y trouve la description du comité de gestion et les grandes lignes historiques du site. S'en suit une partie descriptive du milieu physique (climat, géologie, pédologie) et un exposé de la faune et la flore et de leurs habitats (buissons, haie, pelouses calcaires). Cela s'accompagne d'un schéma de description des unités écologiques. Le rapport évalue ensuite l'environnement socio-économique. Pour cela, une étude de fréquentation avait été réalisée sur un échantillon de 150 personnes et n'avais pas permis de qualifier la fréquentation de manière exacte. Elle avait permis juste de mettre en évidence les usages que l'on relève sur les coteaux. À la suite du chapitre sur l'environnement socio-économique, une brève description des activités est réalisée. Il y est décrit un voisinage composé de vigne et de céréales avec la présence de chasseur et de plastique provenant à l'époque du centre d'enfouissement des déchets ménagers du Valtom à puy Long.

Cette partie se conclut sur une approche globale intégrant la description de la végétation en fonction des anciens usages des coteaux (vignes, pastoralisme). Or la zone ne présentant plus d'usage agricole de ce type, elle tend vers l'embroussaillement et la surfréquentation des activités ludo-sportives.

Évaluation de la valeur patrimoniale et définition des objectifs de gestion Cette partie porte dans un premier temps sur le recensement des espèces et des habitats remarquables ou en danger. Ainsi, il est remarquable que sur une surface relativement petite,

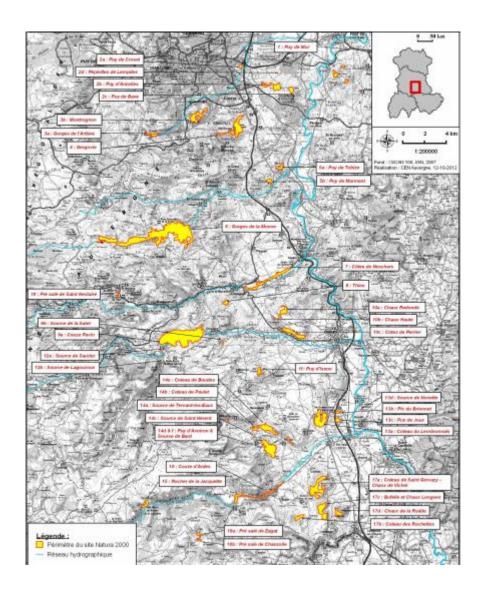


Figure 31 : localisation des 40 entités disjointes du site Natura 2000 « Vallée et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagne », Cournon-d'Auvergne se trouve au nord

nous pouvons observer une grande richesse de biodiversité. Cette richesse est d'autant plus précieuse, car celle-ci se trouve en contexte périurbain.

S'en suit une liste de contraintes ayant une influence sur la gestion comme le sol peu profond, le déficit hydrique, la chasse, la ligne moyenne tension, la pratique des sports, les détritus et les contraintes juridiques.

Ce travail nous conduit aux objectifs de gestion qui sont :

- Restaurer les pelouses sèches calcicoles et les espèces associées
- Acquérir des données permettant de gérer le site
- Reconstruire le paysage agricole traditionnel
- Contrôler la fréquentation humaine
- Communiquer, sensibiliser le public

Définition des objectifs et moyens de mise en œuvre des opérations de gestion

Cette partie aborde les opérations de gestion. Ainsi des mesures sont listées dans l'objectif de préserver et agrandir les pelouses sèches (limiter la prolifération des robiniers et fruticées, effectuer du pâturage). Reconstruire le paysage (haie, arbres, cabanes). Contrôler la fréquentation en la canalisant pour éviter le piétinement et la cueillette sauvage.

Il en suit une description plus précise des opérations en fonction de la zone.

Pour l'objectif de la communication, le rapport envisage la réalisation d'ateliers sur les coteaux, de plaquettes d'informations et de conférences. Les opérations s'accompagnent d'un suivi des différentes espèces et des milieux afin d'observer leur évolution dans le temps, et de pouvoir quantifier la réponse à donner. Toutes ces actions sont identifiées dans un tableau de financement appuyé sur le programme LIFE.

Pour résumer :

Ce rapport apporte des informations très précieuses. Notamment le recensement de l'ensemble des espèces et des habitats. La gestion des espaces est aussi très intéressante et servira de référence pour le futur plan de gestion. Néanmoins, ce rapport est centré exclusivement sur la zone APPB et n'intègre pas les activités dans la zone élargie qui sont importantes sur les coteaux comme par exemple, l'agriculture. La description est très axée sur l'écologie et les usages y sont assez rapidement décrits.

<u>Le document d'objectif du CEN :</u>

Grâce à la bibliographie, un autre document a été retrouvé. Il s'agit du document d'objectif proposé par le CEN et qui est relatif au site Natura 2000 des Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagne. Deux sites sont sur la zone de Cournon-d'Auvergne : le site du puy d'Anzelle et celui du puy de Bane.

Ce document se compose d'une description de tous les sites, d'un diagnostic socioéconomique et écologique, des objectifs de développement durable, des mesures de gestions prévues et avec quel financement. En voici le résumé avec certains extraits du document (CORDONNIERS S. et al, 2012).

Présentation

Le site Natura 2000 des Vallées et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes englobe 40 entités disjointes (cf. figure 31) s'étendant au sein d'un vaste espace de 2311 ha à l'Ouest du Val d'Allier, dans le département du Puy-de-Dôme. Traversant la plaine de la Limagne, il se

compose de trois grandes unités géologiques : les buttes volcaniques anciennes (les puys), les coulées de lave (chaux basaltiques et coteaux marneux sous-jacents) et les gorges encaissées des Couzes provenant du Massif du Sancy.

Diagnostic socio-économique et écologique :

Ce relief marqué par une forte variation géologique et altitudinale confère à cette zone une très grande richesse écologique. Ce site engage notamment une responsabilité régionale pour la conservation des pelouses sèches. Cependant, ce relief accidenté avait induit une forte déprise agricole, notamment sur les coteaux secs qui, du fait de leurs caractéristiques topographiques et pédologiques, sont des territoires peu mécanisables aux sols peu productifs. L'accompagnement des agriculteurs et leurs contractualisations aux outils de la démarche Natura 2000 (MAET, Contrat et Charte Natura 2000) ont permis de compenser le manque de rentabilité économique d'une activité agricole sur les coteaux, et ainsi de favoriser le retour des pratiques agropastorales sur ces territoires (+ 177 ha depuis le premier document d'objectifs en 2001). De plus, la proximité de la plupart des coteaux avec les plus grandes zones périurbaines du département (Clermont-Ferrand, Cournon-d'Auvergne et Issoire) induit la présence de nombreuses pressions anthropiques à proximité du site (urbanisation, carrières, éoliennes, usines...). Les coteaux secs apparaissent comme des écrins de verdure au sein des grandes zones périurbaines, et constituent ainsi des lieux privilégiés où se concentrent de nombreuses activités de loisirs (randonnée, sports motorisés, activités aériennes de vol libre, découverte du patrimoine). L'ensemble de ces activités socioéconomiques et culturelles provoquent des conflits d'usage. Le morcellement foncier important, la proximité avec des zones périurbaines en évolution, la fréquentation touristique et la faible rentabilité des sols des coteaux secs sont autant de freins à l'installation et au maintien d'une gestion agricole durable sur ces territoires qui sont pourtant le meilleur moyen de préserver les richesses naturelles du site.

Objectifs de développement durable :

Au nombre de 6, les objectifs de développement durable sont principalement centrés sur les habitats naturels à forte valeur patrimoniale (pelouses sèches, prés salés intérieurs et forêts alluviales) ayant justifié la désignation du site en ZSC. Le but majeur étant de maintenir et de développer le retour des pratiques agropastorales et de favoriser une gestion durable et adaptée aux enjeux de préservation et de restauration de cette mosaïque d'habitats d'intérêt communautaire :

- Préserver les milieux agropastoraux remarquables (pelouses sèches, prés salés intérieurs, prairies de fauche)
- Restaurer les milieux dégradés
- Préserver la naturalité des milieux et la tranquillité de la faune
- Évaluer la mise en œuvre de Natura 2000
- Associer les acteurs locaux à la mise en œuvre du DOCOB
- Sensibiliser le public et aménager le site

Mesures de gestion prévues :

Selon le document du CEN, le meilleur compromis entre les activités socio-économiques et la préservation de la biodiversité, la gestion pastorale doit rester une action prioritaire sur les coteaux secs. Cependant, si elle apparaît comme la solution privilégiée pour une gestion adaptée des milieux ouverts remarquables, il est difficile de l'installer sur l'ensemble du site



Figure 32 : Bilan des débroussaillages effectués sur Anzelle par la LPO de 2006 à 2010

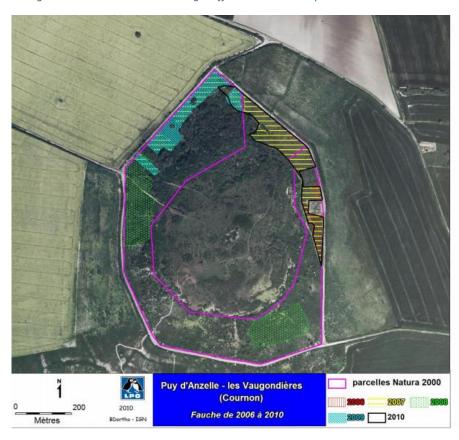


Figure 33 : Bilan des fauches réalisé sur Anzelle par la LPO de 2006 à 2010

Natura 2000. Cette mesure principale de gestion des coteaux secs pourra être complétée, dans les secteurs où le pastoralisme ne peut être appliqué, par d'autres méthodes de gestion telles que la non-intervention avec le développement de forêts naturelles et l'entretien par débroussaillement des coteaux périurbains. Ce nouveau document d'objectifs prévoit de rechercher d'autres modes de valorisation socio-économique que le pastoralisme et le tourisme, et d'expérimenter l'exploitation des robiniers (espèce invasive), la trufficulture, la cueillette de plantes sauvages et l'apiculture. Enfin, quelques opérations ponctuelles sont prévues sur des milieux ciblés (restauration de forêt alluviale, de mare temporaire, lutte contre les espèces exotiques envahissantes).

Pour résumer :

Ce document d'objectifs reprend la même structure que le rapport rédigé par la LPO, mais reste assez large sur la description du milieu, car il se réfère aux 40 sites. Ce rapport indique la présence d'une zone AOC viticole sur les coteaux. Il donne des indications précieuses sur la gestion de la zone Natura 2000. De plus, on voit que le programme est soumis à des financements. Le rapport met bien en évidence le multi-usage des coteaux avec des terrains agricoles pauvres et une forte dominante des activités ludo-sportives.

En solution de gestion ; la gestion des buissons sur les pelouses sèches pourrait se faire grâce au pastoralisme. Dans le but d'éviter les dégradations, une communication et sensibilisation du public est nécessaire. Le document aborde également la recherche d'une valorisation du milieu à travers d'autres activités économiques comme la trufficulture, l'apiculture, le pastoralisme, les plantes sauvages ou l'exploitation des robiniers.

Le document du bilan d'action de la mené par la LPO :

Après discussion avec Mme Charline Giraud, salariée à la LPO, un document de bilan des actions menées durant la période de 2006-2010 a été récupéré. Ce dernier retrace les actions menées par la LPO (LE ROUX et al., 2011).

Il est composé d'une courte présentation de la zone suivie des bilans des actions menées et puis le suivi des indicateurs d'évaluation.

Sur la première partie, on remarque que le document porte uniquement sur Anzelle et les Vaugondières, mais pas sur le site de Bane. Ainsi 21,35 ha sont concernés par cette gestion.

Les actions menées par la LPO concernaient la restauration des pelouses sèches par débroussaillage en vue de réduire et contenir l'embroussaillement et la fermeture du milieu (1ha51 sont concernés). L'entretien par fauche en vue de maintenir les espaces ouverts et favoriser les pelouses sèches (5 ha fauchés au cours des cinq ans) et l'élimination des essences non spontanées sur les pelouses.

Une superficie de 15 000 m² cumulés a été débroussaillée pendant cinq ans sur certaine zone du puy d'Anzelle comme le montre la figure 32. 50 000 m² cumulés ont également été fauchés pour entretenir les pelouses sèches comme le montre la figure 33. Et une élimination des robiniers s'est faite sur 7037 m² (cf. figure 34).

Au niveau du suivi des indicateurs d'évaluations, les populations d'orchidées sont suivies et les résultats montrent que la pelouse sommitale du puy d'Anzelle abrite une population d'Orchis mâle *Orchis mascula*.

En conclusion, les résultats du suivi sont jugés satisfaisants, la flore présente est plus riche. Il serait intéressant de reconduire le projet.



Figure 34 : Bilan d'élimination des robiniers réalisé sur Anzelle par la LPO de 2006 à 2010

Pour résumer :

Ce document retrace bien et de façon précise, les actions qui ont été effectuées sur Anzelles et Vaugondières à partir du plan de gestion Natura 2000. Cependant, le puy de Bane n'apparaît pas et les travaux effectués sont à destination écologique, la vocation multi activités des coteaux n'y est pas présente.

Conclusion:

Ces trois documents montrent que l'initiative de protéger les coteaux n'est pas nouvelle. Cette zone a suscité des volontés de protections motivées en particulier par la dimension écologique. Les autres dimensions comme l'agriculture ou les usages ludo-sportifs ne sont pas abordées ou bien très peu. L'hypothèse de rechercher les initiatives du passé nous a donc permis de mettre en évidence l'absence d'une vision systémique. Mais aussi que les coteaux possèdent une légitimité à être protégé à travers les décrets Natura 2000 et APPB.

1.2 : Des usages multiples présentant des tensions

Pour concevoir un projet partagé, il est nécessaire de faire un état de lieux des usages sur le territoire des coteaux. Pour cela, des questions sur les usages et les relations entre acteurs étaient prévues dans les entretiens et le questionnaire en ligne, en voici les résultats.

Entretiens:

Les agriculteurs :

De manière générale, les agriculteurs travaillant sur ce territoire souffrent d'un manque de communication avec les usagers périurbains. La pratique est critiquée, quelques personnes « insultent » les agriculteurs ou bien les prennent en photo et certaines de ces photos se retrouvent jointes à un courrier pour la mairie. Or, les agriculteurs expérimentent des pratiques plus raisonnées en termes d'environnement cette année. Ils installent des bandes fleuries, des cultures nécessitant moins de traitement phytosanitaire ou bien ils travaillent le sol de manière moins agressive (ex. : semis direct). Les agriculteurs souhaiteraient que les habitants remarquent l'ensemble de ces démarches.

Les chasseurs :

Comme les agriculteurs, les chasseurs souffrent d'un manque de communication. Ceux-ci pratiquent leur loisir de septembre à février sur l'ensemble des coteaux. Or leur activité n'est pas toujours bien vue et certaines altercations peuvent arriver durant des sorties de chasse. Le matériel de signalisation est parfois vandalisé. Également, les chasseurs trouvent que les personnes ne se signalent pas assez lors de la chasse. Le problème est que les jours de chasse, qui sont le jeudi et le dimanche, correspondent avec des jours de forte fréquentation. Même si la chasse en cours est indiquée par de la signalisation en amont et en aval, les promeneurs et les sportifs ne sont pas habillés de couleurs très vives, sont silencieux et cela augmente le risque d'accident.

Les pompiers et policiers municipaux :

Les pompiers interviennent de temps en temps sur la zone pour cause de blessures dues à la pratique sportive. Mais ils interviennent également contre les incendies. Les

incendies sont, de manière générale, dus à des feux de poubelles, des feux de voitures, de tracteurs, des barbecues sauvages ou par des cigarettes. Ils sont assez fréquents et en augmentation depuis les 10 dernières années avec l'augmentation de gros épisodes de chaleurs. Ils interviennent sur la zone des coteaux (Lempdes et Cournon-d'Auvergne) chaque semaine. Un endroit est évoqué comme sensible : la forêt du puy de Bane. En effet, celle-ci comporte peu d'accès, et ceux existants ne sont pas encore adaptés aux véhicules incendies.

Les policiers municipaux circulent au moins une fois par jour sur la zone coté Cournon-d'Auvergne. Le problème est que cette zone comprend énormément d'accès (17 entrées). Sur la zone, ils remarquent beaucoup de gens qui ne mettent pas une laisse à leur chien et d'autres incivilités. Pour eux, les coteaux sont une zone de liberté et il est difficile de faire comprendre qu'on doit tenir son chien en laisse. En particulier pour les vieux habitants de Cournon-d'Auvergne. Ils observent une tendance à retrouver plus d'usagers provenant d'autre ville que Cournon-d'Auvergne, en particulier le week-end. Les personnes extérieures ont facilement accès via la ligne de bus en provenance de Clermont.

Les associations:

Trois associations environnementales qui travaillent sur les coteaux ont été rencontrées, la fédération viticole du puy de dôme, la LPO et le CEN. Voici les résultats de leurs entretiens.

Il y a quelque année, la fédération viticole a déplacé son conservatoire sur Cournon-d'Auvergne, car son ancien site était en péril. La ville de Cournon-d'Auvergne avait la volonté de voir de la vigne sur ses coteaux et elle possédait du foncier pour les accueillir. En effet, Cournon-d'Auvergne à un important passé viticole et ses coteaux comprennent des zones AOC qui valorise cette culture. Mais le principal frein de l'installation de viticulteurs est qu'ils ont difficilement accès au foncier. La municipalité de Cournon à travers son foncier permet donc d'implanter des vignes en louant certaines de ses parcelles.

M. Mazade, représentant local à la LPO, avait participé à l'ancien comité de gestion sur la zone de l'APPB. Pour lui, c'était une grande réussite et une grande déception à la fois. En effet, la dernière réunion de 2005 a été sujette à tensions et aucun compte rendu n'a été réalisé. Pourtant cette zone mérite d'être protégée, car on y retrouve une grande variété d'espèces à proximité directe de la ville.

Mme Le Corguillé, au CEN pense que la zone serait apte à accueillir un éleveur. La zone protégée par le contrat Natura 2000 a comme responsable Monsieur Stéphane Cordonnier au CEN, mais plus localement, elle en est la référente. Le CEN répond à l'appel de projets tous les 3 ans. Pour elle, un programme de gestion devrait passer par le parcellaire de Cournon-d'Auvergne. Ils possèdent une surface importante qui permettrait d'agir. Mais il est nécessaire de regrouper les gens autour de la table durant un comité pour pouvoir parler de la meilleure méthode pour la réalisation du projet. Ce projet peut être financé, car la zone est soumise à des financements Natura 2000 ou bien par la DREAL.

Les coteaux sont un site multisupport pour « des » publics, il faut apprendre à vivre ensemble, à partager cet espace et à résoudre les conflits sans passer par la justice.

La municipalité de Cournon-d'Auvergne :

À la municipalité, Cyril Pasciuto, chef du service environnement, a été interrogé. Les agents sur le terrain du service environnement s'occupent de l'entretien des chemins communaux. Ils fauchent mécaniquement chaque année et entretiennent les pelouses sèches environ tous les 3 ans. Ils s'occupent également de l'entretien des arbres et de la lutte contre les chenilles processionnaires. Les agents du service environnement sur le terrain font remarquer les arbres cassés, souvent par des engins agricoles ou des usagers, ainsi que les dérives phytosanitaires sur les chemins.

Les plantations d'arbres ont été programmées et réalisées pendant les mandats municipaux précédents par l'ancien Maire Bertrand Pasciuto. Originaire de Cournon, il avait connu les coteaux sous forme de petites parcelles en polyculture avec des vergers, des vignes et quelques moutons avec un berger sur des espaces communaux. Durant ses mandats, il a essayé de retrouver le paysage qu'il y avait avant le remembrement. Pour cela, sa politique envers les coteaux consistait à planter 45 000 arbres locaux (noyer, amandier, cerisier, prunier) le long des chemins communaux avec pour autre objectif de permettre aux Cournonnais de récolter gratuitement des fruits.

Mme Donnat, la chargée à l'urbanisme à la marie de Cournon-d'Auvergne, s'est chargé de la révision du PLU de 2003. Ce document classe les coteaux en zones non constructibles et les zones périphériques aux coteaux en zone UP qui définit les zones à dédensifier. La protection des coteaux en les classant en zone non constructible était une volonté politique. Seules les parcelles à la verticale des réseaux électriques, gaziers et des canalisations d'eau, sont soumis à des servitudes.

Sur les bordures au sud de la zone, la figure 10 nous montre qu'il y a une périphérie de zone de friche. Celle-ci vient du fait que sur le PLU, elle est classée en espace boisée classée. Il n'est donc pas possible de la défricher et elle est laissée en libre développement ce qui donne une impression d'une muraille végétale entre la partie sud des coteaux et la partie nord de la ville.

La municipalité de Lempdes :

Sur la commune de Lempdes, la chargée à l'urbanisme ainsi que l'élue à l'environnement ont été rencontrées. Les coteaux de Lempdes possèdent les mêmes problèmes de leur côté (agriculture conventionnelle, fréquentation, incivilité), mais, contrairement à Cournon-d'Auvergne, Lempdes est une ville de huit mille habitants et la mairie de Lempdes n'a pas la capacité de mettre de moyen pour pouvoir gérer cette zone, car elle n'est pas prioritaire.

Observation générale :

On voit que pour les agriculteurs et les chasseurs, pratiquer leur métier ou leur loisir est quelque chose qui peut devenir désagréable à cause de mauvaises relations avec d'autres usagers. Ils rencontrent un problème de communication avec ces derniers, pour expliquer les raisons de leurs pratiquants. L'ensemble des acteurs rencontrés présente une volonté garder l'agriculture sur ce territoire, mais qui comprendrait moins de produits phytosanitaires et une diversification des cultures. Les principaux risques qui sont évoqués sont liés à la fréquentation, le risque incendie et les incivilités avec les chiens en liberté par exemple. Ces volontés et conflits se retrouvent également du côté de Lempdes.

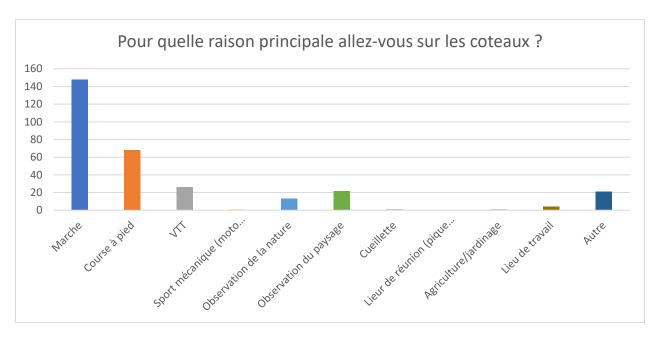


Figure 35 : diagramme des réponses à la question « Pour quelle raison principale allez-vous sur les coteaux ? »



Figure 36 : diagramme des réponses à la question « En dehors de la raison principale ci-dessus, pour quelle autre raison allez-vous sur les coteaux ? »

Questionnaire en ligne :

Deux parties du questionnaire en ligne se réfèrent aux « usages » et aux « relations entre usagers », en voici les résultats.

À propos des « usages », trois questions étaient posées : que faites-vous comme :

- usage principal?
- usage secondaire?
- ensemble des usages?

Comme on peut le voir sur la figure 35, le principal usage que l'on retrouve sur les coteaux est majoritairement la marche. La course à pied et le VTT représentent également une petite part de l'usage principal.

En raison secondaire (cf. figure 36), on trouve « l'observation du paysage » et « l'observation de la nature ». Mais aussi, en plus faible proportion, la marche, la course à pied et le VTT.

Cela se retrouve sur le recensement de toutes les activités (cf. figure 37) où la marche domine suivie de l'observation de la nature et du paysage. La course à pied et le VTT sont également représentés, mais en plus faible proportion.

On a donc une dominante d'usager qui se rend sur les coteaux pour pratiquer de la marche, mais pas exclusivement pour le côté sportif, ils la pratiquent aussi pour pouvoir observer la nature et le paysage et profiter du grand air.

Au niveau de la catégorie « relation entre usagers », trois questions étaient posées : une question ouverte sur le rôle de la commune dans ce territoire, un questionnaire à choix multiples pour évaluer l'aspect relationnel avec les autres acteurs et une dernière question, qui est ouverte, et qui demande quel est le principal problème relationnel qu'ils rencontrent.

Pour la première question (rôle que joue la commune sur ce territoire), on regroupe les différentes réponses en catégorie et on les affiche en diagramme.

Sur ce diagramme, représenté en figure 38, on observe que la commune est vue principalement comme l'acteur de l'entretien des coteaux et qui a pour rôle de préserver cet espace naturel et agricole. On observe également qu'une faible part ne sait pas quel rôle joue la commune sur ce territoire. Le rôle de la commune n'est donc pas pleinement compris par l'ensemble des usagers.

Sur la question suivante qui réfère à l'aspect relationnel, on observe sur la figure n° 39 que les chasseurs, les chiens domestiques et les véhicules à moteur ont des relations très conflictuelles avec les autres usagers. Les VTT, les agriculteurs et les pique-niqueurs ont également une relation négative, mais plus faible.

Pour pouvoir identifier plus précisément la nature des tensions, la troisième question était une question ouverte sur le principal problème relationnel qu'ils rencontraient. Sur un total de 139 réponses sur 312 questionnaires récoltés, on regroupe les réponses dans différentes catégories présentes par le diagramme en figure 40.

Sur ce diagramme, on retrouve sur la partie gauche, le problème des chiens en liberté, des chasseurs et des véhicules à moteur. Ces trois usages sont à l'origine de 60 % des tensions.

On explique cela du fait que les véhiculent à moteurs sont très perturbateurs et dangereux. Ils roulent vite, sur des parcours non adapter, ils font du bruit et détruisent les chemins. Les chasseurs eux aussi font du bruit, mais c'est l'usage d'armes à feu qui est source de peur. La pratique est aussi conflictuelle, car elle n'est pas compatible avec l'éthique de certaines

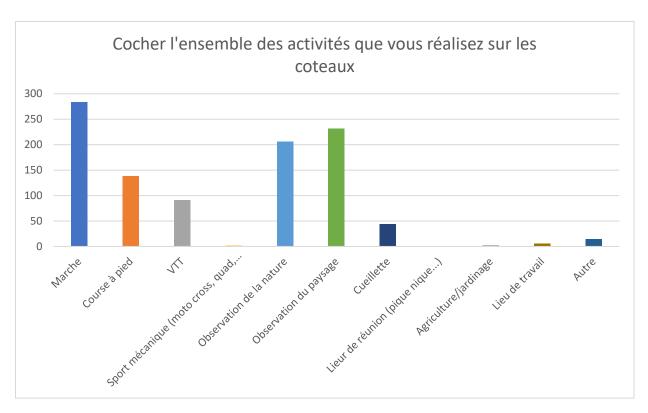


Figure 37 : Diagramme des réponses à la question « Cocher l'ensemble des activités que vous réalisez sur les coteaux »

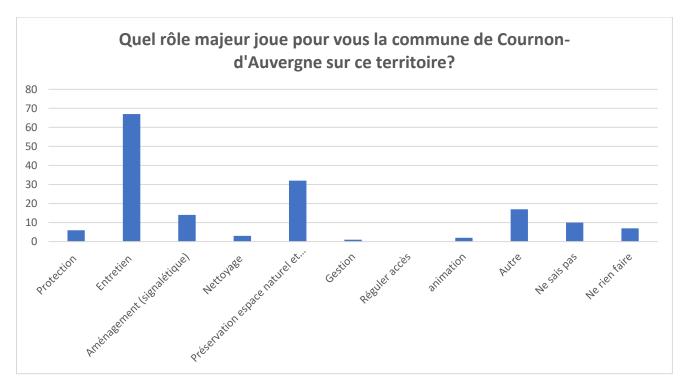


Figure 38 : diagramme des réponses à la question « Quel rôle majeur joue pour vous la commune de Cournon-d'Auvergne sur ce territoire ? »

personnes ou avec la proximité du périurbain. Les chiens des promeneurs sont également mal vus, car beaucoup ne sont pas tenues en laisse. Cela provoque de la peur aux autres usagers, car un chien reste imprévisible.

Mais on retrouve également des conflits mineurs comme les déchets produits par les piqueniqueurs (5 %), les VTT qui roulent trop vite sur les chemins (5 %), les épandages agricoles (1,1 %) sources de mauvaises odeurs ou bien source de confrontation éthique en rapport avec l'environnement, mais aussi la consommation d'alcool et stupéfiants le soir (1,6 %).

À noter que 18 % des réponses sont qu'ils ne rencontrent aucun problème. La zone n'est donc pas totalement perçue comme un espace à problème.

De manière générale, on voit que les tensions sont liées à un manque de civisme des usagers et à une liberté de pratiquer son usage sans volonté de conciliation avec les autres usagers. Tous ces aspects créent un sentiment d'insécurité sur la zone. La question n° 5 du questionnaire (annexe 8) nous indique que 30 % des personnes viennent en famille. Venir avec des enfants parmi l'ensemble de ces tensions participe donc à ce sentiment. Également, les questions 13, 14 et 16 (annexe 8) nous permet de qualifier la fréquentation en montrant qu'on a une fréquentation régulière dans la semaine, toute l'année et depuis plusieurs années. Ces tensions doivent donc suivre cette même fréquence.

Pour savoir si l'on doit avoir une amélioration de ses usages, on cherche ensuite à relever les attentes.

1.3: Des attentes diverses

Pour pouvoir avoir un projet partagé, il est nécessaire de relever les attentes des citoyens par rapport à ce territoire. Pour cela, les entretiens visent à faire ressortir leurs besoins et leurs visions de ce territoire dans le futur. En voici un résumé.

<u>Les entretiens :</u>

Les agriculteurs :

Les agriculteurs souhaiteraient que les habitants soient informés qu'ils modifient leurs itinéraires techniques sur les cultures afin d'évoluer vers une agriculture qui se veut plus raisonnée. Pour cela, ils travaillent moins le sol en semant directement dans les chaumes des céréales par exemple, ils réduisent les intrants et installent des bandes fleuries. La mairie est pour eux, l'acteur qui jouerait le rôle d'intermédiaire dans cette communication.

Les chasseurs :

Les chasseurs aimeraient que les personnes prennent plus de précautions durant la chasse et qu'elles soient plus compréhensives de leurs pratiquants. La chasse est en péril sur cette zone et ils sont pessimistes quant à l'avenir.

Les pompiers et policiers municipaux :

Pour les pompiers, la principale crainte qu'ils ont pour le futur est l'évolution du risque incendie. En effet, ce risque est en augmentation sur cette zone depuis une dizaine d'années et il est probable qu'il provoque de gros dégâts un jour sur les coteaux.

Pour les policiers municipaux, il faudrait améliorer la signalisation dans les coteaux. Cela permettra de mieux sensibiliser et de réprimander, si besoin, les incivilités. Selon eux, 18. En fonction de votre usage principal, quel est votre niveau de relation avec les autres usagers? Plus de détails

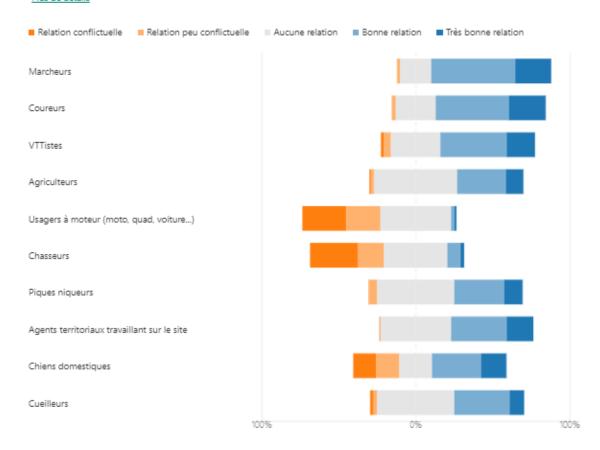


Figure 39 : Diagramme des réponses à la question « en fonction de votre usage principal, quel est votre niveau de relation avec les autres usagers?»

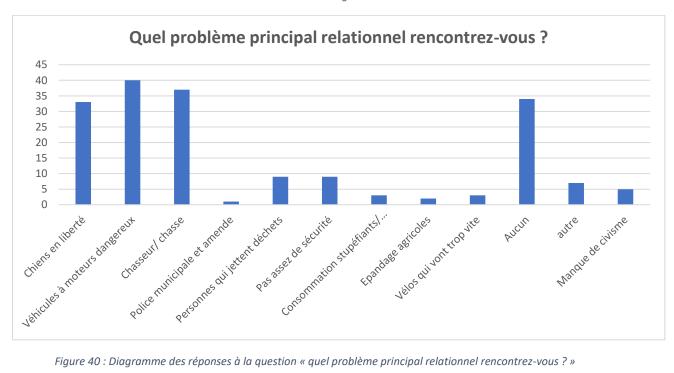


Figure 40 : Diagramme des réponses à la question « quel problème principal relationnel rencontrez-vous ? »

c'est une zone où le plus grand risque à l'avenir est l'augmentation de sa fréquentation et donc l'augmentation des dégradations.

Les associations:

La fédération viticole voit cette zone comme une zone d'expérimentation. Les coteaux comportent de forts enjeux, avec des zones agricoles et naturelles à proximité directes du périurbain. Ce genre de proximité se retrouve de plus en plus en France et il serait donc intéressant de tester l'agriculture de demain et de gérer cet espace pour qu'il serve de vitrine, de modèle pour d'autres communes dans la même situation.

Pour M. Mazade, bénévole à la LPO, il voit le futur des coteaux avec une agriculture plus écologique dans le sens où elle stoppe l'utilisation de produits phytosanitaires, qu'elle réduise ses parcelles et qu'elle diversifie ses productions.

Mme Le Corguillé, du CEN, souhaiterait que plus tard la taille des parcelles soit réduite, qu'il y ait plus de haies entre celle-ci, que les anciens vergers soient restaurés et que des visites pédagogiques soient organisées régulièrement.

La municipalité de Cournon :

Selon M. Cyril Pasciuto du service environnement, la zone devrait se tourner vers des cultures demandant moins d'eau et plus diversifiées.

L'ancien Maire, Bertrand Pasciuto, souhaite que les gens réapprennent à découvrir leur patrimoine dans les coteaux. Il souhaite que les agriculteurs utilisent des variétés locales, car les grandes cultures en blé sont « dangereuses » et qu'il faut faire attention à l'uniformisation. Selon lui, le changement du système de culture pourra avoir lieu si certaines structures accompagnatrices comme le Crédit Agricole et la Chambre d'Agriculture les encouragent.

La municipalité de Lempdes :

Sur la commune de Lempdes, la municipalité souhaiterait résoudre les problèmes sans recourt à la justice. Elle souhaite également que l'accès reste libre et facile pour tous, car c'est une zone où on peut se balader à proximité, sans la nécessité de prendre un transport routier. Dans cette vision, ils sont intéressés pour travailler avec Cournon-d'Auvergne afin de déterminer les actions qui doivent être appliquées à l'ensemble des coteaux, et pas seulement à des zones strictement protégées.

Observation générale :

Sur l'ensemble des entretiens, on note une volonté de changement. Il ressort l'idée d'une agriculture utilisant moins de produit phytosanitaire, qui soit plus diversifiée, avec des parcelles plus petites et une plus grande présence de haie. Il y a une volonté que la zone reste accessible aux usagers avec la présence du mélange de zones naturelles et agricoles à proximité de la ville. Toutes ces idées convergent vers le besoin de concilier les usages et donc à la nécessiter de réunir un comité sur cette zone. Ce comité ne doit pas se restreindre à l'APPB, mais aussi aux éléments qui l'entourent et ne doit pas se limiter à la frontière communale, mais plutôt à une frontière géographique.

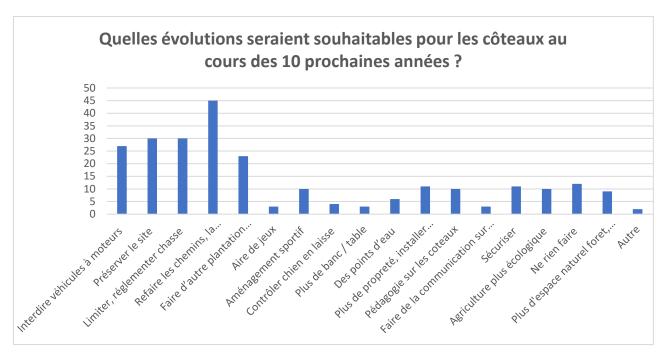


Figure 41 : Diagramme des réponses à la question « Quelles évolutions seraient souhaitables pour les coteaux au cours des 10 prochaines années ? »

. Sur quelle(s) zone(s) vous rendez-vous habituellement?

Plus de détails

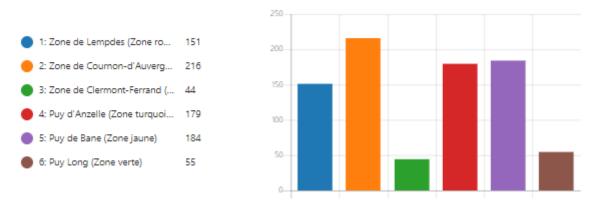


Figure 42 : Diagrammes des réponses à la question « Sur quelle(s) zone(s) vous rendez-vous habituellement ? »

Questionnaire en ligne :

Sur le thème du futur des coteaux, le questionnaire en ligne aborde une question ouverte sur les évolutions qu'ils aimeraient voir dans les coteaux. Les différentes réponses ont été regroupées en catégories dans le diagramme en figure 41.

Sur ce diagramme des évolutions souhaitables, on observe que dans les attentes des citoyens, il en ressort le souhait d'encadrer les usages qui posent des problèmes conflictuels. Ce sont les véhiculent à moteurs (11 %) et les chasseurs (12 %). Les véhiculent à moteurs hors agricole doivent disparaître tandis que la chasse doit s'adapter à la fréquentation. Une des pistes d'adaptation serait la localisation de la pratique. En effet, selon la question de l'endroit de fréquentation en figure 42, on voit que les zones de Clermont-Ferrand et du puy Long sont peu fréquentées. Sûrement en rapport de l'activité du Valtom. Elles pourraient donc être favorisées comme zone de chasse.

Les chiens en liberté ici, ne représentent que 1 % des réponses alors que cet usage a été précédemment hiérarchisé comme la troisième source de conflits. On peut donc imaginer que c'est un usage qui pose actuellement un problème, mais pas suffisamment pour l'être à long terme.

Sur les autres évolutions souhaitables, il y a la volonté de ne pas perdre ce site (12 %). Les usagers apprécient le cadre naturel, agricole et non urbanisé à proximité directe de la ville. Ils souhaitent donc que cette zone ne soit pas modifiée ou bien qu'elle gagne en qualité de vie avec :

- Des aménagements ludosportifs : entretien des chemins et de la signalétique (18 %) et restauration du parcours de santé (4 %).
- En donnant une plus-value environnementale avec une agriculture plus écologique (4 %), en plantant plus de fruitiers (9 %), en ayant plus d'espace naturel (forêt, pelouse) (3 %) et en réalisant des balades pédagogiques sur la nature (4 %).
- En limitant l'impact dû à l'anthropisation du lieu : installer des poubelles (4 %) pour limiter les déchets au sol et sécuriser la zone (4 %) pour réaliser son activité de manière sereine.

NB: Dans cette partie, les questions ouvertes ont été traitées par catégorisation. L'avantage de cette méthode est qu'elle permet de ne pas restreindre les réponses données par les usagers dans la question ouverte. Mais, elle a pour inconvénient d'intégrer un biais dans la sélection des catégories et peut donc accentuer certaines idées au détriment d'autres.

Pour conclure:

Dans cette partie, on a vu que la zone a eu des tentatives de gestion dans le passé à travers l'établissement d'un arrêté l'APPB et d'un contrat Natura 2000. En effet, les associations avaient déjà observé la multitude d'usages des coteaux et que par conséquent, il était nécessaire de protéger les coteaux. Mais, cette gestion n'a pas eu de suite pour cause de tension interne ou de financement.

Aujourd'hui, l'état des lieux montre que la multitude d'usage est à la fois une richesse, mais aussi une source de tension et d'insécurité. Ainsi, les usagers souhaitent avoir une évolution vers des coteaux plus écologiques, plus pédagogiques et plus sécurisés. Cet ensemble de relation et de volonté entre tous les acteurs donne une complexité à ce territoire. Il en ressort donc une convergence du besoin de concilier l'ensemble de ces usages.

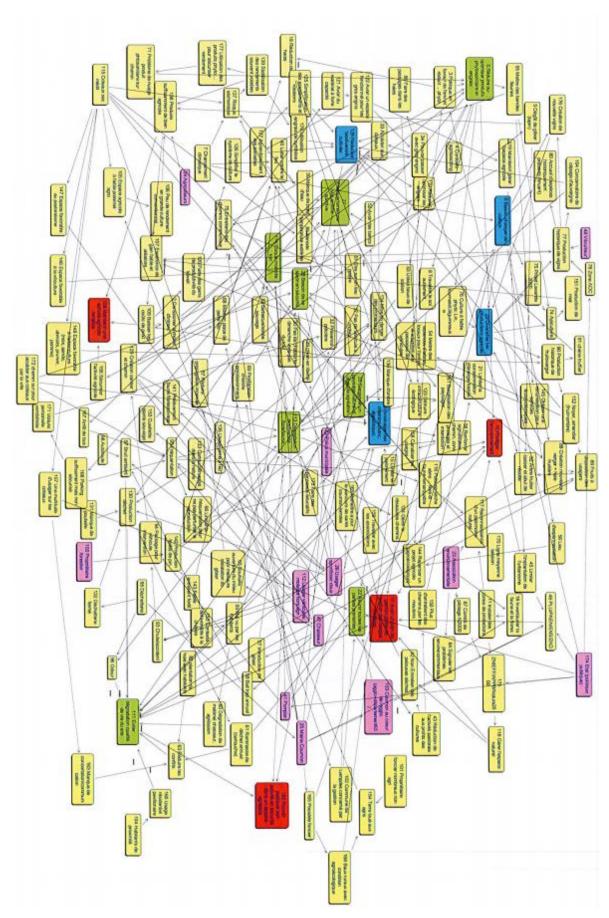


Figure 43 : Carte causale des relations dans les coteaux construits à partir du logiciel Decision Explorer

2. Le besoin d'avoir un tableau de bord stratégique pour piloter le projet de développement durable des coteaux à 10 ans

A la suite de la récolte des données, on cherche à les analyser pour ensuite pouvoir créer le tableau de bord du projet.

2.1: Le traitement du complexe par la carte causale

La première étape consiste à relever les données. Les résultats issus de la littérature, des relevés de terrain, du questionnaire et des entretiens montrent qu'on est sur un territoire multiusage avec beaucoup de relation ce qui rend ce territoire complexe. Maintenant, il est nécessaire de traiter ces données.

Pour pouvoir traiter cette complexité, on utilise une carte causale. Complexus en latin veut dire « ce qui est tissé », on cherche donc à tisser cette complexité dans la carte et en à faire apparaître des motifs.

Le traitement par la carte causale vient de l'étude PerfEA (CAPITAINE, GARNIER, JEANNEAUX, 2013). Les auteurs proposent dans cette étude un itinéraire méthodologique qui vise à accompagner les exploitants agricoles dans la construction de stratégies et dans leur traduction opérationnelle. Structuré en trois étapes, il aide à organiser la réflexion autour de la stratégie, puis à la formaliser, pour ensuite la piloter grâce à un tableau de bord stratégique. Le lien entre ces trois étapes est assuré par la construction d'une carte causale.

À partir des données, on commence donc à construire la carte causale sur le logiciel *Decision Explorer*[®].

On obtient une carte avec 160 idées non hiérarchisées reliées par 300 liens entre elles (cf. figure 43). Sur cette carte, on fait apparaître par traitement logiciel, les finalités (rouge), les centralités (vert) et les zones carrefour (bleu). Mais aussi on colore manuellement les acteurs (violet) afin de mieux les repérer.

Après traitement, on relève en finalité:

- Protéger l'environnement
- Avoir un plan de gestion global de gestion des usages multiples
- Maintenir une activité agricole rentable
- Pouvoir pratiquer son activité en sécurité dans un espace agréable

En centralité:

- Besoin de se sentir en sécurité
- Pratiquer/améliorer son activité sportive
- Éviter dégradation qualité de vie du site
- Risque incendie fort
- Conserver un paysage naturel et agricole agréable
- Aménager des chemins (banc, signalisation)
- Réduction biodiversité cultivée
- Besoin de changer de culture
- Diversifier les productions agricoles

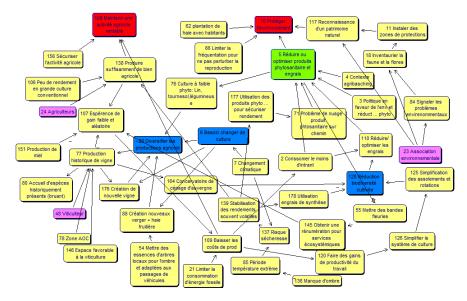


Figure 44: Premier cluster

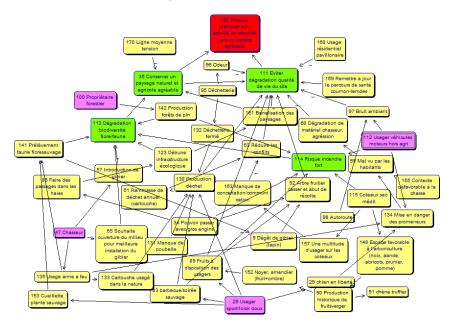


Figure 45 : Second cluster

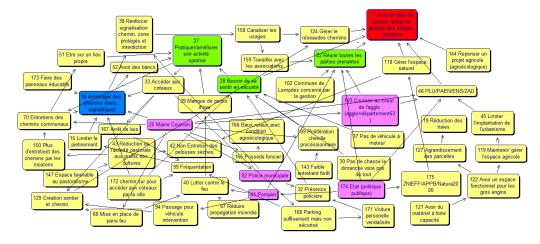


Figure 46 : Troisième cluster

Ensuite, un traitement par le logiciel fait ressortir grands ensembles d'idées très liées les unes aux autres (des clusters) de 48, 53 et 48 éléments. Soit des tailles homogènes. Ces clusters sont formés en fonction d'un calcul prenant en compte le nombre de liens relier aux idées ainsi que la proximité d'autres idées. Ils sont les motifs qui apparaissent dans le tissage de la toile.

Premier cluster (cf. figure 44) : C'est la mise en évidence de la relation « contradictoire » entre agriculture et environnement.

D'un côté on a la logique économique des agriculteurs qui est de baisser les coûts de production, sécuriser les rendements pour garantir une production et un revenu. Cette logique suppose l'usage de produit phytosanitaire ce qui est à l'origine de tensions avec les autres usagers. Par ailleurs les évolutions des productions (vignes, arbres, nouvelles espèces végétales) produisent une nouvelle biodiversité cultivée qui se « heurte » à la biodiversité naturelle qui fait l'objet de protection par les associations environnementales (CEN, LPO).

Second cluster (cf. figure 45) : C'est la mise en évidence de la « vocation » cadre de vie des coteaux avec le développement « anarchique » d'usages ludo-sportifs qui sont parfois incompatibles.

Trois grandes catégories d'acteurs sont en tension : Promeneurs (avec leurs chiens), Chasseurs avec leur fusil, Motards et Vététistes. On voit clairement qu'il y a du multi-usage ludo-sportif en développement, qui exerce une pression humaine forte, source de dégradation (déchets, bruit, détérioration du milieu, risque incendie, chiens...).

Troisième cluster (cf. figure 46) : C'est la mise en évidence du besoin d'un plan de gestion global pour gérer les usages multiples sur ce territoire multifonctionnel.

On voit ressortir les acteurs institutionnels en charge de la décision publique, Cournon est au cœur avec ses partenaires de l'agglomération et du Département et les services de l'Etat. Les missions qui ressortent sont presque « régaliennes » autour de l'exigence de : (1) sécuriser le site (contre les incendies, les incivilités, la chasse)); (2) aménager l'accès; (3) contenir l'urbanisation; (4) mettre en œuvre un projet agroenvironnemental.

Ainsi, ces trois clusters font ressortir des axes de travail sur lequel le tableau de bord stratégique va pouvoir reposer afin de créer le plan de gestion.

NB. : le traitement par carte causale à l'avantage de mettre en évidence des groupes de besoins, mais elle introduit un biais par catégorisation. En effet, les idées sont influencées lors de la construction de la carte ; certaines sont accentuées et d'autres sont diminués. Ainsi ce traitement nous permet de faire ressortir des besoins. Il est important de garder à l'esprit cette difficulté et de rester ouvert aux autres besoins mineurs.

| | | Tableau de bord stratégique | | | Plan d'action | | |
|-------------------------------------|--|--|---|-----------------------------|--|--|--|
| Axes stratégiques | Cible | Indicateur | Valeur de l'indicateur | Fréquence de contrôle | Actions | Moyens d'action | |
| | Maintenir le revenu | EBE / Produit | Ne dois pas être en dessous de 30 % | 1 fois par an | Cultiver des variétés adaptées et à hautes valeurs ajoutées | Expérimenter d'autres cultures ou d'autre moyen de production. Se faire accompagner financièrement et techniquement pour réduire le risque financier et inciter le changement. | |
| Développer une activité agricole | Augmenter la résilience face aux aléas | Nombre de culture différente avec une surface minimum de 50 ares | Minimum 10 cultures différentes | 1 fois par an | Diversifier les cultures | Concertation entre agriculteurs pour établir un plan d'assolement | |
| respectueuse de l'environnement | Augmenter la Indic biodiversité d'attract dans (cf. gri | Indice d'attractivité (cf. grille | ctivité en espèces | 1 fois par saison | Intercaler différentes productions végétales dans les parcelles | Installer des bandes de cultures, haies, vergers, bandes fleuries, jachères Réduire de | |
| | | avifaune) | | | Réduction ou arrêt des passages phytosanitaires | 75 % ou arrêt des passages phytosanitaires sur l'ensemble des cultures | |
| | Augmenter la biodiversité dans l'espace naturel | Indice d'attractivité (cf. grille avifaune) | Obtenir 13/13 en espèces incontournables et 7/7 en espèce intéressante | 1 fois par an | Gérer les espaces naturels en espace d'accueil pour la faune et la flore | Maintenir un sous-bois Garder des vieux arbres et des arbres morts Tailler des arbres en têtards | |

2.2 De la carte causale à la co-construction d'un tableau de bord

À partir des différentes cartes causales, nous avons obtenu des éléments pour formaliser le tableau de bord. Il s'agit maintenant de traduire la carte causale en indicateurs puis en cible et en action.

1. Le tableau de bord stratégique

Le tableau de bord est établi à partir du résultat des cartes causales. Pour rappel, l'analyse par carte causale nous a fait ressortir trois besoins : le besoin de concilier agriculture et environnement, le besoin de pratiquer son activité dans un espace agréable et le besoin d'avoir un plan de gestion global des usages multiples.

Ces besoins sont décryptés en axes stratégiques :

- La conciliation de l'agriculture et de l'environnement a pour centralité: le besoin de diversifier les cultures, d'être plus résiliente et d'améliorer la biodiversité. Il en ressort donc l'axe stratégique de « Développer une activité agricole respectueuse de l'environnement ».
- Le besoin de pratiquer son activité dans un espace agréable prend en compte : la volonté de conserver le paysage actuel, l'aspect naturel et agricole et d'éviter la dégradation de la qualité du site. Il en ressort donc l'axe stratégique de « Valoriser la vocation multiusage des coteaux ».
- Le besoin d'avoir un plan de gestion global des usages multiples et centraliser par: le besoin de réunir toutes les parties prenantes, d'avoir accès aux coteaux pour pratiquer son activité et de l'entretenir. On garde donc l'axe stratégique « Avoir un plan de gestion global usages multiples ».

À partir de ces 3 axes, nous pouvons définir les cibles à développer pour répondre à l'axe stratégique.

2. Axe n° 1 : Développer une activité agricole respectueuse de l'environnement

Dans cet axe stratégique, représenté en figure 47, on cherche à concilier deux besoins : maintenir le revenu agricole et améliorer la biodiversité.

Pour maintenir le revenu agricole, on choisit comme indicateur l'EBE/produit, celui-ci traduit la capacité de l'exploitation à produire et on le juge satisfaisant si celui-ci dépasse les 30 %. Pour garantir ce résultat, les actions sont de cultiver des variétés adaptées au climat et à hautes valeurs ajoutées afin d'obtenir des rendements plus prévisibles pour contrer l'effet actuel de rendement aléatoire. Mais aussi de travailler sur la rotation des cultures afin de créer plus de services écosystémiques comme casser les cycles des maladies/ravageurs, travailler moins le sol en semant au préalable, des plantes avec racines pivotantes par exemple, réfléchir sur la complémentarité des cultures, etc.

| | | | | | sèches (pâturage) Créer, réhabiliter et entretenir les réseaux des haies |
|---|---------|---|------------------|---------------------------|---|
| Évolution des surfaces agricoles | Surface | Ne dois pas descendre en dessous de 80% de la surface totale des coteaux | 1 fois par an | Protéger juridiquement | Ne pas modifier l'orientation de la parcelle au niveau du PLU Installer un outil territorial à portée juridique plus forte (PAEN, ZAP) |
| Maintenir les surfaces naturelles | Surface | Ne dois pas descendre en dessous de 12.6% de la surface totale des coteaux | 1 fois par an | Protéger juridiquement | Ne pas modifier l'orientation de la parcelle au niveau du PLU Installer un outil juridique plus fort (PAEN, ENS) |

Figure 47 : Tableaux stratégiques de l'axe n° 1

On cherche également à augmenter la résilience de l'exploitation. Les aléas climatiques étant de plus en plus fréquents, il est nécessaire de diversifier la production afin de limiter les pertes de rendement durant les aléas. On instaure donc comme indicateur, le nombre de cultures différentes avec une surface minimum de 50 ares dans l'optique d'améliorer le nombre de cultures différentes sur les coteaux. Le nombre de cultures différentes actuelles étant de cinq, l'objectif serait de doubler ce résultat. Pour cela, l'action associée est de concerter les agriculteurs afin de créer un plan d'assolement qui se veut diversifié et adapté. Également, cette diversification des cultures permettra d'améliorer la biodiversité par le phénomène d'augmentation des niches écologiques. A noter que l'installation de culture pérenne comme la vigne et la lavande sont à réfléchir de manière globale car c'est un système de monocultures qui est conduit jusqu'à 40 ans. Se pose alors la question de si ce type de culture est à l'avantage de la biodiversité ou non.

Pour améliorer la biodiversité, on travaille sur deux zones, la zone dite agricole et la zone naturelle. Sur la zone agricole, on choisit comme indicateur les espèces d'oiseaux présentent, car ils sont de véritables indicateurs de la qualité des milieux naturels : à travers leurs divers régimes alimentaires, ils témoignent de la présence d'insectes variés, de vers, de baies, de graines. À travers leurs niches écologiques différentes (milieux de reproduction ou de vie), une espèce traduite l'existence d'une végétation qui peut être rase, buissonnante, arbustive ou encore boisée, un milieu sec ou des zones plus fraîches, ou encore des points d'eau. L'indicateur serait donc une note attribuée en fonction de la présence d'une liste d'oiseau disponible en annexe 2, que l'on devrait trouver sur la zone. Au niveau des actions, il faut diversifier les habitats écologiques et donc intercaler différentes productions végétales dans les parcelles comme des haies, des bandes de cultures, des vergers, etc. Mais aussi, réduire voire stopper les passages de produits phytosanitaires.

Pour la zone naturelle, on prend le même indicateur avec les oiseaux de la zone agricole en rajoutant des espèces plus rares que l'on devrait trouver sur cette zone (cf. annexe 2). Au niveau des actions, on gère les espaces naturels dans l'idée qu'ils deviennent espace d'accueil pour la biodiversité. Il faudrait par exemple : maintenir un sous-bois, garder de vieux arbres et des arbres morts, tailler des arbres en têtards, conserver des pelouses sèches, créer, réhabiliter et entretenir les réseaux des haies.

Afin de conserver les zones naturelles et agricoles, il semble incontournable de les protéger au niveau institutionnel. Actuellement le PLU les protèges, mais cet outil peut être révisé, il faut donc envisager un outil territorial à portée juridique plus fort comme un PAEN, ZAP, ou ENS. Deux lignes ont donc été ajoutées dans le tableau pour traiter de cela. Elles ont pour indicateur le maintien de la surface en naturel ou en agricole. Cela se traduit dans les actions par le besoin de protéger l'usage du foncier avec un de ces outils territoriaux.

3. Axe n° 2 : Valoriser la vocation multiusage des coteaux

Dans cet axe, représenté en figure 48, on cherche à éviter la dégradation de la qualité de vie du site. Quatre cibles y sont développées :

- Résoudre les conflits
- Gérer l'accessibilité des coteaux
- Mettre en valeur la vocation multiusage des coteaux
- Gérer le risque incendie.

| Valoriser la vocation multiusage des coteaux | Résoudre les conflits | Grille de satisfaction à destination de personnes sur le terrain (ex: agriculteur, bénévole LPO) | Obtenir une note supérieure à celle de l'année précédente | 1 fois par an | Réduction des déchets par terre Chien tenu en laisse Interdiction stricte des véhicules à moteur Concilier pratique de la chasse et fréquentation | Augmentation de la signalisation Établir un plan d'action avec la police municipale Réunir les acteurs de la chasse et établir un plan de gestion de la chasse présentant la méthode, les périodes et la localisation de la chasse Intégrer des clauses de progrès dans les baux de chasse |
|--|---|---|--|------------------------|--|---|
| | Gérer l'accessibilité des coteaux | Grille d'évaluation des accès à destination de personnes sur le terrain (ex: agriculteur, bénévole LPO) | Obtenir une note supérieure à celle de l'année précédente | 1 fois par an | Favoriser l'ouverture du milieu hors zone sensible Se repérer dans les coteaux Permettre aux engins agricoles de circuler | Mise en place d'un plan de gestion des buissons invasifs et des plantations d'arbres Installer une signalisation de parcours Localiser les chemins utilisés et adapter les plantations à la circulation des engins agricoles |
| | Mettre en valeur la vocation multiusage des coteaux | Nombre d'animations | Supérieures à 5 | 1 fois par an | Communiquer sur la cueillette des fruitiers Organiser des sorties sportives respectueuses de l'environnement Organiser des balades pédagogiques Organiser des sorties ramassage de déchets | Animer une sortie cueillette Utiliser une association sportive proposant différentes activités (Courses d'orientation) Créer des sentiers avec panneaux pédagogiques Une fois par an, on appelle la population à « nettoyer la nature » |

La première cible est la réduction des conflits. On a vu que plusieurs usages comme les véhicules à moteur, la chasse, les déchets et les chiens en liberté sont source de tension sur la zone. Cette cible consiste donc à résoudre cela. On choisit comme indicateur, une grille de satisfaction complétée par des personnes qui sont souvent sur le terrain comme les agriculteurs ou bien des membres d'association locaux. Cette grille évalue de manière générale la satisfaction des usagers. Son objectif est de s'améliorer sur le résultat de l'année précédente. Concernant les actions, pour résoudre le problème des déchets, on utilise la sensibilisation et l'installation de poubelles. Pour les véhicules à moteur et les chiens, il est nécessaire de s'entretenir avec la police municipale afin de discuter des options et d'établir un plan d'action. Pour la chasse, il est primordial de rencontrer l'association de la chasse Cournonnaise et d'établir un plan de gestion de chasse pour une conciliation avec les autres usages. Cette gestion abordera les méthodes de chasse, la localisation et la période des pratiques. L'intégration de clauses de progrès dans les baux de chasse peut être utilisée comme outil réglementaire si nécessaire.

La gestion de l'accessibilité des coteaux s'évalue aussi par une grille d'évaluation des accès à destination des personnes sur le terrain. Cette évaluation doit se faire, de l'échelle de l'engin agricole, à celui du simple promeneur. Le but étant d'obtenir une note supérieure à celle de l'année précédente. Les actions se traduisent par la mise en place d'un plan de gestion des buissons invasifs et des plantations d'arbres afin de favoriser l'ouverture du milieu hors zone sensible. Mais aussi d'installer une signalisation sur le parcours pour se repérer et enfin, de localiser avec les agriculteurs les chemins utilisés pour les engins agricoles afin d'adapter son aménagement pour ce type de circulation (taille des arbres, haies).

Pour la cible « valorisation de la vocation multiusage des coteaux », il est nécessaire de sensibiliser les Cournonnais à leur territoire pour faire prendre conscience du patrimoine des coteaux. En particulier, car selon la question 15 du questionnaire (annexe 8), 67,5 % des personnes viennent accompagnés. De même, la question n° 22 (annexe 8) nous indique que 20 % sont des personnes retraitées, qui ont donc plus de temps récréatif à investir dans les coteaux, que les personnes activent. Pour cela, il serait intéressant de réaliser des animations sur ce territoire. L'indicateur est donc le nombre d'animations mises en œuvre et cet indicateur est jugé satisfaisant au bout de cinq animations par an. Ces animations sont ludiques ou sportives, en voici des exemples :

| | | | | Animer des séances de dressage de chiens | Un éducateur canin propose des sorties sur les coteaux en démontrant comment contrôler son chien tout en le laissant profiter des coteaux |
|--------------------------------|--|--------------------|------------------------|--|---|
| Gérer le risque incendie | Nombre de mesures prises pour le risque incendie | Supérieures à 3 | 1 fois par an | Aménager des chemins pare- feu et les forêts doivent être accessibles aux véhicules d'intervention Éviter l'incendie d'engin agricole | Mise en place d'un plan de gestion risque incendie en concertation avec les pompiers Sensibilisation des agriculteurs au risque incendie par les pompiers |
| | | | | Sensibiliser les usagers aux mauvaises pratiques (barbecue, cigarette) | Panneaux informatifs, sensibilisation par des patrouilles policières |

Figure 48 : Tableaux stratégiques de l'axe n° 2

| | | | igure 48 : Tableaux S | 3 , | comité de | Animation du comite par un(e) chargé(e) de mission |
|--------------------|-----------|-------------|---|---------------------|--|---|
| global les parties | | les parties | Obtenir des résultats supérieurs en fonction de l'année précédente | 1 fois par an | pilotage Obtenir une liste d'acteur invité à participer | Inviter l'ensemble des acteurs des coteaux |
| | Impliquer | | | | Avoir un(e) chargé(e) de mission animation du site | Rechercher du financement |
| | | | | | Discuter des points de gestion avec les membres du comité | Compte rendu régulier par l'animateur/animatrice et présentation des points à aborder durant les réunions |
| | | | | | Rechercher des financements | Rôle de l'animateur/animatrice |
| | | | | | Rédiger le plan de gestion et le faire valider par le comité | Rôle de l'animateur/animatrice |

Figure 49 : Tableaux stratégiques de l'axe n° 3

- L'animation d'une sortie cueillette afin d'apprendre aux gens comment bien récolter les fruits au bon moment et sans casser les arbres. En plus de l'aspect pédagogique, cela permettra de sensibiliser de l'intérêt des vergers locaux et l'alimentation de proximité.
- Des animations de sorties sportives: cela pourrait passer par une association locale qui proposerait des courses d'orientation afin de mieux connaître son territoire. Une animation de ballade pédagogique: À travers un parcours fléché et de panneaux informatifs, cette balade permettra de transmettre des connaissances sur la zone et ses enjeux (géologie, espaces naturels, agricultures, etc.).
- Une animation collecte de déchet pourrait être animé avec un partenariat privé afin de fournir des gants et sacs pour le ramassage des déchets. Cette animation à l'avantage de sensibiliser sur les déchets et de créer une cohésion territoriale
- L'organisation de sortie d'éducation de son chien afin de le promener tout en respectant la zone. Cela aura pour avantage de participer à la résolution du problème des chiens en liberté en partenariat avec le plan de gestion intégrant la police municipale.

4. Axe n° 3: Avoir un plan de gestion global des usages multiples

Cet axe permet le bon fonctionnement du plan de gestion, il est représenté en figure 49. Il cible l'implication des parties prenantes en évaluant le nombre de réunion et le nombre d'acteurs présents. Son but est d'obtenir une évolution en fonction de l'année précédente. Pour cela ses actions sont de maintenir un comité de pilotage, d'obtenir et inviter une liste de partie prenante, de recruter une personne chargée de l'animation du comité et de ses actions, de discuter des points de gestion et de rédiger le plan de gestion.

5. Le besoin d'un animateur du site?

Dans le développement de la conception du tableau de bord, on a vu que de l'animation était nécessaire. Que cela soit pour réunir le comité de gestion, l'animer, rédiger le plan de gestion et les comptes rendus ou bien pour organiser des animations tout au long de l'année et remplir des fiches d'évaluation. Il se pose alors la question de quantifier le nombre d'heures de travail que cela représente, de qualifier l'exécutant et de rechercher un financement si cela s'avère nécessaire. Ces questions devraient être soumises lors du premier comité de pilotage.

Pour mieux imaginer ce que pourrait être le quotidien du chargé d'animation de la zone, le tableau ci-dessous montre ce que peut être son emploi du temps. Ainsi on voit que l'animateur est partagé entre les missions de réunions d'acteur, d'animation et de contrôle de terrain, et la rédaction de documents nécessaire à la gestion du site.

| Exemple de l'emploi du temps d'un chargé de mission du projet | | | | | | | | | |
|---|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | | | | |
| Matin | Réunion avec les agriculteurs pour établir un plan d'assolement diversifié | Rédaction de documents | Contrôle de terrain / Rencontre des usagers sur le terrain | Contrôle du bon déroulement de la chasse | Animation de la réunion annuelle du comité | | | | |
| Après-midi | Sortie pédagogique avec une école | Création d'affiches de sensibilisations aux déchets | Remplir les grilles d'évaluation | Animation « éduque ton chien » | Rédaction du compte rendu | | | | |

Conclusion:

À partir des cartes causales, nous avons pu construire le tableau de bord stratégique. Ce tableau de bord reste un document de travail, il n'est pas fixé ni définitif. Il servira de support pour construire le tableau de bord définitif pour la gestion du projet, mais cela devra passer par une discussion et un accord des différentes parties prenantes.

IV Chapitre 4 : Vers le futur plan de gestion

Dans cette partie, nous allons traiter de ce qu'il reste à effectuer pour arriver au plan de gestion global partagée pour la zone des coteaux. Nous traiterons d'abord de la question de la mise en place d'un outil territorial à portée juridique sur les coteaux, puis nous discuterons des préconisations pour la suite du projet.

1. Vers des outils territoriaux à portée juridique

Dans l'établissement du tableau de bord, l'idée a été soumise de se doter d'outils territoriaux à portée juridique plus fort. Pour cela, il est nécessaire de connaître les outils permettant de conserver la destination agricole et naturelle du foncier. En voici une présentation.

En France, les dispositifs d'aménagement de planification et d'urbanisme s'articulent entre eux afin de permettre une préservation des espaces agricoles et naturels.

Des outils nationaux avec des orientations générales :

Il existe différents outils de planification au niveau national. Le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux est un instrument créé par la loi d'orientation d'aménagement de développement durable des territoires (LOADT). Il est élaboré par l'Etat et défini les principes d'une gestion équilibrée des espaces. Il permet de préserver l'environnement, les paysages, les ressources naturelles, de lutter contre le réchauffement climatique et de prévenir les risques naturels. Il est élaboré pour une perspective de 20 ans et prend en compte les projets d'aménagement de l'espace Européen. Le comité interministériel d'aménagement du territoire (CIADT) y précise « une politique foncière de protection plus volontariste en vue de la limitation de l'étalement urbain ». Ce schéma apparaît comme un outil d'aménagement pour lutter contre la périurbanisation. Ce schéma est repris dans les services déconcentrés de l'Etat. Ainsi, la région le prend en compte pour rédiger le schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT) (BOISSON, 2005). La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire a aussi créé la directive territoriale d'aménagement et de développement durable (DTADD ou anciennement DTA). Elle est mise en œuvre par l'Etat ou par une région, mais est élaborée par l'Etat. Leurs mises en place associent les départements et les communes concernées. Les DTA permettent sur des parties du territoire comportant des enjeux sensibles d'y programmer des actions plus cohérentes des directives nationales en prenant en compte des spécificités du territoire. Elle s'impose aux schémas de cohérence territoriale (SCOT) et aux schémas de secteurs ainsi qu'aux plans locaux d'urbanisme (PLU) et cartes communales. Elle peut, comme le montre le DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise, « préserver les terres agricoles du mitage et de la pression foncière en renforçant les mécanismes de résistance et en réaffirmant l'aspect paysager, naturel, de "poumons verts" et de zones de prévention face aux crues » (BOISSON, 2005). Seulement 6 DTA ont été instaurés, c'est donc un outil peu utilisé. En effet, celui-ci est long à mettre en place (9 ans en

moyenne) de par toutes les négociations avec les collectivités locales de la zone (BALNY, 2009). Elle est souvent mal retranscrite lors de la rédaction des Schémas de cohérence territoriale (DDTM34, 2012). De plus, la loi ne précise pas une protection strictement dite des espaces agricoles; il y est précisé les territoires et ont peu comprendre que les espaces agricoles en fassent partie, mais cela sème un doute dans sa mise en œuvre (BALNY, 2009). L'Etat peut également se servir des Projets d'intérêts généraux (PIG). Ils donnent la capacité de s'opposer au PLU pour la réalisation d'un projet qualifié d'intérêt général par le préfet. Il permet, notamment, d'assurer une stabilité des documents de planification urbaine (BOISSON, 2005). Il peut également servir de précurseur à d'autres projets de protection en attendant leurs mises en place comme les ZAP et les PAEN (BALNY, 2009). Pour les zones où la conservation du milieu naturel présente une importance particulière, ou qu'il est nécessaire de soustraire à toute intervention artificielle qui serait susceptible de les 9 dégrader, l'Etat peut par décret, instaurer une réserve naturelle nationale (RNN). Cette classification limite voir interdites toutes les interventions artificielles dont l'agriculture, l'urbanisme et la circulation du public (RNN, 2010). Les RNN sont donc efficaces pour protéger les zones naturelles, mais elle est difficilement imaginable en zone périurbaine. Les Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sont une servitude publique. Les zones ZPPAUP sont des sites classés du fait de leurs intérêts artistiques, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. La procédure nécessite une décision du Conseil municipal après accord du préfet de région. Une fois prises, les ZPPAUP permettent de lutter contre le mitage urbain (BALNY, 2009). Même si les ZPPAUP semblent peu adaptées pour les espaces naturels et agricoles, cette dernière précise dans la loi L 642-1, L642-5 Codes du patrimoine que les paysages sont éligibles.

Des schémas régionaux reproduit au niveau départemental et communal :

Au niveau de la région, on l'on retrouve deux dispositifs. Le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) « fixe les orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional ». Ce schéma doit concorder avec les politiques d'Etat sur les collectivités locales de la région, notamment à travers le schéma de services collectifs des espaces naturels et ruraux (BOISSON, 2005). Il dresse un état des lieux et des besoins présents et futurs dans l'aménagement de la région et il est non opposable aux particuliers. Ce schéma est complété à l'échelle du Département par un document de scénario agricole (DDTM34, 2012). Les parcs naturels régionaux (PNR) sont des zones présentant un ensemble d'espaces avec un intérêt naturel culturel ou paysager (BOISSON, 2005). Les PNR ont pour objectif, la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement économique et social, l'éducation et la formation du public et constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel. La charte n'entraîne aucune servitude ni réglementation directe à l'égard des citoyens. En revanche, les schémas de cohérence territoriale (SCOT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) ainsi que les cartes communales doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte du parc (PNR, 2010). Mais l'utilisation des PNR en tant qu'outil de protection dans les zones périurbaines s'avère

difficile et complexe, car le parc naturel régional a été conçu en particulier pour le monde. rural. Il ne possède pas les moyens nécessaires pour lutter face à la périurbanisation (LARCHER, 1998).

Des outils départementaux peu utilisés :

Le Département possède une multitude d'outils. Les Espaces naturels sensibles (ENS) sont une compétence du département. Cet outil lui permet d'obtenir une préemption sur une zone naturelle afin d'établir une politique de protection, de gestion et d'éducation au public sur ces zones dites sensibles (BOISSON, 2005). Plus précisément, il vise à « une préservation de la qualité des sites, du paysage des milieux naturels et des champs d'expansion des crues ; à la sauvegarde des habitats naturels et à la création d'itinéraires de promenade et de randonnée » (DDTM34, 2012). Par son droit de préhension elle permet de s'opposer à une orientation urbaine prévue par un SCOT ou un PLU. Mais cet outil ne peut être utilisé pour préempter des espaces agricoles (BOISSON, 2005). Les acquisitions des terrains sont financées par une taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDEENS) perçus sur les permis de construire du département (DDTM34, 2012). Associé à l'ENS, le Schéma départemental des espaces naturels et ruraux (SDEN) est mis en œuvre dans le cadre des documents d'urbanisme locaux par l'intermédiaire d'une zone ENS. Ceci leur permet de prendre en compte les espaces naturels dans leurs programmes de gestion d'espace (BOISSON, 2005). Les Zone d'aménagement différé (ZAD) sont des zones instaurées où une collectivité publique peut user d'un droit de préemption sur les transactions concernant les immeubles bâtis et les espaces naturels. Elles permettent entre autres de protéger les espaces naturels et agricoles en préemptant. Les ZAD sont créées par décision du préfet. (BOISSON, 2005). Un périmètre provisoire est défini sans consultation des communes (dispositif pré-ZAD) pendant la négociation du périmètre définitif qui se déroule durant deux années. Ce qui permet de bloquer des potentielles anticipations spéculatives. Une ZAD est définie pour une durée de quatorze ans. Les prix des terrains sont gelés à ceux de la date de la mise en place de la ZAD ce qui permet de garder un contrôle des prix en zone périurbaine. Cependant, la ZAD ne pouvant être renouvelée, elle doit être prolongée par une ZAP ou un PAEN pour pouvoir continuer la protection des espaces naturels et agricoles (BALNY,2009). Les zones d'agriculture protégées (ZAP) protègent des zones agricoles avec un intérêt de production ou de situation géographique. En effet, tout changement de sol dans cette zone doit être soumis à l'avis de la chambre d'agriculture et à la commission départementale d'orientation de l'agriculture. C'est donc un outil efficace pour préserver des zones agricoles en fortes pressions périurbaines (BOISSON, 2005). C'est un outil de servitude d'utilité publique qui est instauré par arrêté préfectoral à la demande des communes (DDTM34, 2012). C'est un instrument peu utilisé, seulement quinze ont été instaurés. Cela doit venir d'une méconnaissance de cet outil par les collectivités, mais aussi qu'il est difficile techniquement d'instaurer sa commune dans une ZAP sans schéma territorial plus large (ex. : SCOT) pour avoir une vision territoriale et économique qui soit cohérente au niveau de ce territoire. De plus, les ZAP sont plus un instrument de prévention pour éviter un futur mitage. Il devient fragile quand le prix du foncier augmente et que l'espace agricole nécessite d'aménager des espaces agricoles et naturels nécessaires en périurbanisation (BALNY, 2009). Le PAEN semble alors la solution pour combler cette lacune (DDTM34, 2012). 11 Les périmètres de protection des espaces agricoles naturels périurbains (PAEN) sont délimités par le Département. Il permet

notamment au département de préempter des espaces agricoles. Avant cela, il ne pouvait préempter que des espaces naturels via les ENS. Le PAEN permet donc de compléter les ENS en utilisant le droit de SAFER amendé pour préempter sur les espaces agricoles. Juridiquement, il convient de distinguer les deux manières de préempter du PAEN. Les PAEN ne peuvent être modifiés que par décret et les terrains revendus conservent l'impossibilité de construction urbaine. C'est un outil qui permet à la commune de réaménager son espace, de lutter contre la spéculation et de protéger des espaces sans que la commune doive nécessairement porter le foncier (BALNY, 2009). Il ne peut inclure des zones déclarées urbaines ou a urbanisé par les documents locaux d'urbanisation ou dans le périmètre de zone d'aménagement différé (ZAD). Une réduction du périmètre d'un PAEN se réalise uniquement par décret. Le plan d'action du PAEN est établi par le Département avec l'accord des communes concernées, avis de la chambre d'agriculture, de l'Office Français de la Biodiversité et, s'il y en a un, du PNR. Les acquisitions foncières se font par le département ou, avec accord, par une commune (DDTM34, 2012). Le PAEN est peu utilisé en raison sûrement de sa récente création par rapport aux autres outils (2005) et du manque de recul que l'on a sur ce dispositif. ENS, ZAD, ZAP, PAEN sont donc des dispositifs du Département possédant chacune des particularités pouvant protéger les zones agricoles et naturelles en zones périurbaines.

Des plans d'urbanisme locaux peu pérennes :

Les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) donnent les orientations générales et permettent d'assurer une cohérence dans l'urbanisme tout en préservant les écosystèmes, l'eau, l'air et les paysages. Il est établi à l'initiative des communes et associe le département, la région, l'Etat et les chambres consulaires. Quoiqu'il donne une orientation des zones d'urbanismes, l'élaboration des documents d'urbanisme est réservée à la commune. Le SCOT agit donc comme une tutelle des communes. Un SCOT doit être compatible avec la directive territoriale d'aménagement. Le SCOT peut être révisé quand cela est nécessaire par son syndicat et au minimum tous les dix ans. (BOISSON, 2005). Les PLU sous la zone du SCOT ne se mettent pas directement en cohérence avec celui-ci. Ils possèdent un délai de trois ans pour cela (DDTM34, 2012). Les Plans locaux d'urbanisme (PLU), anciennement Plans d'occupations des sols (POS) fixent les règles générales sur l'utilisation des sols. Ces règles peuvent donner une protection à des terres agricoles et naturelles sur la commune en désignant les zones agricoles en catégorie Zone A et les zones naturelles et forestières en catégorie Zone Z ; et non pas en zone à urbaniser (Zone AU). Mais les communes ont souvent comme préoccupation majeure le développement économique qui est source d'emplois et de rentrée fiscale. Un PLU compris dans le périmètre d'un SCOT doit être compatible avec celui-ci dans un délai de 3 ans. Le PLU peut être modifié, mais une modification ne peut réduire un espace boisé, agricole ou naturel. Mais elle le peut si elle procède à une révision du PLU, ce qui se fait en moyenne tous les 7 ans. Un PLU est donc instable et il est souvent remis en cause. Une protection à long terme des espaces naturels et agricoles leur est donc préjudiciable. M. Yves Jegouzon disait qu'avec 12 un PLU « On peut protéger l'agriculture, mais, par contre, on n'est pas obligé de le faire » (BOISSSON, 2005, II – 75). Autre document d'urbanisme, les cartes communales. Ce sont des documents d'urbanisme pour les petites communes. Elles délimitent les zones constructibles. Il comporte une analyse initiale de l'environnement pour pouvoir évaluer l'incidence de projet d'urbanisation. Les cartes communales sont approuvées par enquête

publique et le permis de construire est alors au nom du maire. Une carte communale doit être compatible avec le SCOT (BOISSON, 2005). Les communes ne possédant ni PLU ni carte communale, sont soumises au Règlement national d'urbanisme (RNU). Il permet de refuser un permis de construire en l'absence d'un document d'urbanisme local (BOISSON, 2005), mais ils peuvent autoriser une construction d'un bâtiment en continuité avec un autre sur un terrain non constructible (BALNY, 2009). Les documents d'urbanismes doivent donc être en accord avec les schémas supérieurs, cependant, de par leurs révisions qui se font en maximum 10 ans, il est difficile de protéger des espaces naturels et agricoles de façon pérenne.

Une articulation des outils départementaux :

Parmi le dispositif français de protection des terres agricoles et naturelles, il ressort que plusieurs outils qui peuvent s'articuler entrent eux pour optimiser la conservation des terres. Ainsi, pour une bonne protection des terres agricoles et naturelles, il faudrait :

• Promouvoir et faciliter l'installation des ZAP et PAEN :

Les ZAP étant difficiles à mettre en place pour les communes et étant peu recoururent, il faudrait qu'elle soit envisagée lors de l'établissement d'un SCOT de sorte que les communes du périmètre soient fortement impliquées dans cette politique de protection face aux mitages sur les zones agricoles. Une fois la capacité de protection du ZAP, « dépassé » par la pression du foncier, il est alors nécessaire d'instaurer un PAEN qui protégera, plus spécifiquement les espaces agricoles et naturels face à la périurbanisation (BALNY, 2009).

• Utiliser les PIG comme instruments préfigurant des ZAP et PAEN :

Les projets d'intérêts généraux (PIG), outil d'Etat, permettent de débloquer certaines situations difficiles et facilitent la prise de décision. Il dure trois ans et peut être renouvelé. Les PIG pourraient donc servir pour préparer plus facilement l'instauration d'un PAEN ou d'une ZAP sur cette même zone (BALNY, 2009).

• Utiliser plus souvent les DTA pour obtenir une cohérence territoriale :

L'instauration des directives territoriales d'aménagement (DTA) nécessite l'élaboration d'un schéma directeur pour donner une cohérence territoriale entre les collectivités. Ces schémas directeurs permettent de prendre en compte le phénomène de périurbanisation (LARCHER, 1998) et donc de déboucher à l'établissement de dispositif plus spécifique de protection comme les ZAP et PAEN.

• Utiliser les ZAD comme outil puissant pour la préhension d'espaces à protéger :

Comme vue précédemment, la ZAD permet dans un premier temps, d'instaurer une zone de préemption sans concertation au préalable des communes. Ce dispositif : la pré-ZAD dure deux ans le temps des négociations pour discuter des méthodes de protection les plus appropriées. La pré-ZAD, peut donc, permettre une protection des espaces ruraux et naturels le temps de l'instauration de dispositifs plus spécifiques comme le PAEN ou l'ENS (BALNY, 2009).

• Le PAEN, un dispositif permettant une protection spécifique et durable :

Le dispositif PAEN est spécifique à la protection des espaces naturels et agricoles en zone périurbaine. Il permet l'interdiction de construire dans les terrains à l'intérieur du périmètre, même en cas de revente à un particulier. Il est facile d'augmenter le périmètre du PAEN, mais difficile de le réduire. La protection contre la périurbanisation est donc pérennisée. L'autre avantage de ce dispositif est de créer un plan de gestion visant à définir un programme d'action sur le long terme à destination des espaces naturels et agricoles. De plus, l'établissement du PAEN entraîne une baisse de la spéculation foncière ce qui facilite l'installation de nouvelles exploitations agricoles en marge périurbaine (EPFB, 2015). L'articulation de ces outils du Département permet donc de pouvoir conserver l'orientation agricole et naturelle de ces zones. Tous ces outils tendent vers l'établissement d'un PAEN qui semble être l'outil adapté à la situation. Mais trop peu de PAEN ont été réalisé à ce jour pour avoir un recul suffisant permettant de faciliter son installation.

Pour conclure:

Dans un objectif de préservation des terrains face à l'urbanisation qui surcote leur valeur, les dispositifs ci-dessus présentent des lacunes. Les schémas directeurs donnent des orientations générales et sont opposables, les plans locaux d'urbanisme peuvent être révisés facilement et par conséquent sont peu pérennes. Les servitudes d'utilités publiques comme les DTA ou PIG, qui sont un levier fort de l'État pour débloquer les situations, sont très peu utilisées. Les réserves naturelles nationales, qui permettent une protection forte, ne sont applicables que sur des zones « exceptionnelles » et il est très compliqué de l'imaginer en zone périurbaine. De même, les parcs naturels régionaux sont des instruments efficaces en zones majoritairement rurales et peu soumises à la périurbanisation. Les ZAP, ENS et ZAD sont trop méconnus et/ou ne permettent pas de protéger spécifiquement les territoires naturels et agricoles dans une période indéfinie. Malgré ces lacunes dans le dispositif français, un nouveau venu, le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) semble les corriger. Le PAEN permet de compléter la protection des espaces naturels par le Département avec l'outil ENS, en y ajoutant un droit de SAFER amendé pour préempter sur les espaces agricoles. Ces zones préemptées peut-être revendues en gardant le statut juridique d'interdiction de construire, ce qui rend la protection durable et délivre la gestion du foncier par les collectivités. Il convient alors d'utiliser les Établissements publics fonciers afin de profiter de leurs expertises ainsi que de leur avantage financier pour pouvoir soulager les collectivités de la gestion des préemptions. D'autres outils comme le dispositif pré-ZAD, les ZAP, les SIG et les DTA peuvent agir comme précurseur du PAEN pour en faciliter l'installation.

L'échelle départementale étant le niveau privilégié pour maintenir ces espaces, il serait intéressant de développer un partenariat entre le département et la commune pour lui en procurer la gestion. Ceci permettrait de motiver la commune à utiliser des outils territoriaux départementaux pour protéger ses zones naturelles et agricoles sans la peur de se voir perdre sa gestion communale aux profits d'une gestion départementale.

2. Préconisation pour la suite du projet

À ce terme de l'étude de projet, après avoir réalisé un diagnostic, une analyse, un tableau de bord et une discussion des outils territoriaux, il reste à présenter cette étude aux différentes parties prenantes du projet.

Or toutes les parties prenantes ne se réfèrent pas à la zone de l'APPB Anzelle et Vaugondières. Il est nécessaire de continuer ce comité pour gérer la zone APPB qui représente le cœur des coteaux, mais aussi de créer un second comité agissant sur les coteaux au sens plus large et avec la ville de Lempdes puis avec la ville de Clermont-Ferrand (figure 50).

Une fois le comité « large » réuni, le travail de cette étude sera présenté et plusieurs discussions pourront avoir lieu. La première sera de débattre sur le tableau de bord. En effet, le tableau de bord étant qu'un outil de travail, il faut discuter des idées et des actions en fonction des parties prenantes et ainsi l'adapter pour pouvoir le valider. Le second sujet de discussion sera celui de la mise en place d'un outil territorial. Là aussi, une présentation des outils territoriaux aura lieu et le comité discutera pour savoir si on en applique et si oui, lequel. Le troisième débat sera celui du gestionnaire. Il faut décider de quelle structure rédige et met en œuvre le plan de gestion et avec quel financement.

Enfin avec toutes ces questions abordées, le gestionnaire désigné pourra commencer l'animation de ce comité en discutant avec chaque partie prenante pour se mettre petit à petit d'accord sur le tableau de bord stratégique. Cela permettra ensuite de rédiger un plan d'action et de le faire valider pour l'appliquer.

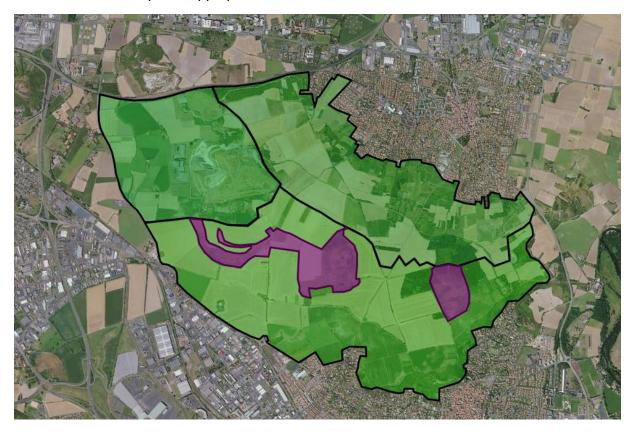


Figure 50 : Deux comités, deux zones. Un comité de cœur sur l'APPB (violet) et un comité large sur les trois communes (vert)

Conclusion

Les coteaux secs de Cournon-d'Auvergne sont une zone à multiples enjeux. Ils sont le support d'enjeux agricoles, naturels et ludo-sportives liés à une forte fréquentation. Or cette zone n'étant soumise à aucune gestion concertée, l'objectif de la mission était de diagnostiquer ce territoire pour ensuite en proposer un plan de gestion global et partagé. Pour cela, la méthodologie commençait par une enquête sur les initiatives du passées, les usages d'aujourd'hui et les volontés quant au futur des coteaux.

Cette enquête a mis en évidence que la zone a bénéficié de mesures de gestion dans le passé à travers l'APPB et la zone Natura 2000, mais qui n'a pas eu de suite pour cause de tension interne ou de financement.

Aujourd'hui, l'état des lieux montre que la multitude d'usages est à la fois une richesse, mais aussi une source de tension et d'insécurité. Ainsi, les personnes interrogées souhaitent aller vers du mieux, vers des coteaux plus écologiques, plus pédagogiques et plus sécurisés. Cet ensemble de relations et de volontés entre tous les acteurs révèle l'idée d'un territoire complexe. Il y a donc une convergence vers le besoin de concilier l'ensemble de ces usages afin de traiter cet ensemble complexe sur la zone des coteaux.

Pour cela, la seconde partie de la méthodologie consistait à traiter cette complexité via la méthode des cartes causales. Cette analyse a permis de faire ressortir trois gros besoins : le besoin de concilier agriculture et environnement, de pratiquer son activité en sécurité dans un espace agréable et d'avoir un plan de gestion global des usages multiples.

C'est trois besoins ont ensuite était traduit en axes stratégiques puis développer pour établir un tableau de bord. Sa composition est censée refléter l'évolution que doivent avoir les coteaux sur les prochaines années, mais ce document sert avant tout de support de travail pour les prochains comités. En effet la prochaine étape est de présenter ce travail aux différentes parties prenantes afin qu'elles se l'approprie, partagent et adaptent ce tableau pour ensuite pouvoir proposer un plan de gestion. Se pose alors la question de qui animera ce projet. Cela peut être un employé de la commune, une association ou bien un cabinet d'études. Il se posera donc la question du financement, car cet animateur est nécessaire pour assurer le bon déroulement du projet. C'est lui qui sera l'intermédiaire de toutes les parties prenantes, celui qui évaluera les indicateurs de suivi, qui organisera les comités et qui rédigera les comptes rendus.

Mais cette volonté de valorisation des coteaux nécessitera l'utilisation d'un outil territorial. Les coteaux ne sont actuellement protégés que par le PLU, or, cet instrument est peu pérenne. Il se pose alors la question du choix du dispositif que l'on peut adapter sur les coteaux. Ce territoire étant constitué de zones naturelles et agricoles à proximité du périurbain, l'outil le plus judicieux est celui du PAEN. Le PAEN, ou *périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains*, est un outil qui permet de protéger le foncier agricole et naturel dans son périmètre de façon pérenne, mais également, c'est un outil concerté de gestion. Il permet la co-construction d'un plan d'action pour concilier les usages, guider l'usage du droit de préemption, renforcer les activités économiques, réorganiser le foncier. Mais aussi de renforcer la TVB au niveau local et l'obtention de financements pour sa mise en œuvre. Cependant, le PAEN est un outil propre au conseil départemental, et sa gestion lui en revient. Or, Cournon-d'Auvergne ayant la volonté de cogérer cette zone, il convient d'instaurer une convention entre le département et la commune pour en lui attribuer la gestion.

Bibliographie

Mairie de Cournon-d'Auvergne (2018), « Rapport de présentation - Tome 1 du PLU révisé - Approbation du PLU révisé n° 1 - Cournon-d'Auvergne », consulté le août 31, 2020, http://www.cournon-auvergne.fr/Mediatheque/Urbanisme-et-economie/Approbation-du-PLU-revise

Joly F. et LALLEMANT J. (2000), « Puy d'Anzelle - Coteau Vaugondières ; Plan de gestion 2000 - 2005 ». Ligue pour la Protection des Oiseaux, Clermont-Ferrand, 34 pages.

LALLEMANT J. (2006), « Cournon-d'Auvergne à la découverte des coteaux protégés », Ligue pour la Protection des Oiseaux, Clermont-Ferrand, Consulté le 1 avril 2020, 4 pages.

Conservatoire d'Espaces Naturels Auvergne (2011), « INPN, ZNIEFF 830 005 667 - PUY LONG - D'ANZELLE ET DE BANE - Description », INPN, 14 pages https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/830005667

Association Connaissance de Cournon (2019), « À la découverte de Cournon-d'Auvergne », mairie de Cournon-d'Auvergne, Cournon-d'Auvergne, 35 pages.

CORDONNNIERS S. et ROUBINET C. (2012), « Document d'objectifs : Site Natura 2000 FR 8301035 Valles et coteaux xérothermiques des Couzes et Limagnes ». Conservatoire des Espaces Naturels, 102 pages.

LE ROUX Guillaume, GIRAUD Charline (2011), « BILAN GENERAL DU CONTRAT NATURA 2000 N° 063 NA 050002, 2006 – 2010 », Ligue pour la Protection des Oiseaux, 34 pages.

J. P. Boisson (2005) « LA MAÎTRISE FONCIÈRE, CLÉ DU DÉVELOPPEMENT RURAL POUR UNE NOUVELLE POLITIQUE FONCIERE », CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, 204 pages.

(2015), « Les périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP ou PAEN) », Établissement Public Foncier de Bretagne, 3 pages

Gérard LARCHER (1998), « La gestion des espaces périurbains », commission des affaires économiques.

Agence Française pour la Biodiversité (2010), « Outils juridiques pour la protection des espaces naturels » http://ct78.espaces-naturels.fr/parc-naturel-regional, mise à jour : 10/01/2010.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault- mission CEP (2012) « Les outils de préservation des espaces agricoles et naturels », Montpellier,14 pages.

Philippe BALNY (2009) « Protéger les espaces agricole et naturel face à l'étalement urbain », Conseil général de l'agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux/Conseil général de l'environnement et du développement durable, 58 pages.

Cossette, P. (1994). Cartes cognitives et organisation. Laval, Presses de l'Université de Laval.

Cossette, P. (2003). Méthode systématique d'aide à la formulation de la vision stratégique : illustration auprès d'un propriétaire dirigeant. Revue de l'entrepreneuriat, vol. 2, n° 1, p. 18.

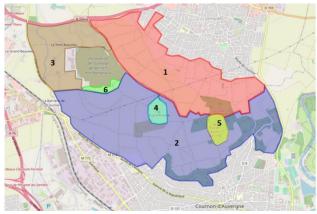
Capitaine M., GARNIER M., JEANNEAUX P., (2013), Accompagner la démarche de management stratégique de l'exploitation agricole. Revue Economie Rurale septembre-octobre 2013.

Frémaux S. et al, (2015), L'Avifaune et l'exploitation agricole. Nature Midi Pyrénées, Edition janvier 2015

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire sur l'usage des coteaux

- 1. Vous êtes-vous déjà rendu dans les coteaux?
 - Oui
 - Non
- 2. Sur quelle(s) zone(s) vous rendez-vous habituellement?



- 1 : Zone de Lempdes (Zone rouge)
- 2 : Zone de Cournon-d'Auvergne (Zone bleue)
- 3 : Zone de Clermont-Ferrand (Zone marron)
- 4 : puy d'Anzelle (Zone turquoise)
- 5 : puy de Bane (Zone jaune)
- 6 : puy Long (Zone verte)
- 3. Par quel accès entrez-vous dans ce territoire?



- 1 : Parking Cournon-d'Auvergne centre (Repère rouge)
- 2 : Chemin de Beaulieu (Repère bleu)
- 3 : Parking du rondpoint Anne Marie Menut (Repère jaune)
- 4 : Rue du liseron (Repère violet)
- 5 : Parking rue Victor Schoelcher (Repère marron)
- 6 : Chemin de la Grassette (Repère vert)

- 7 : Route de Cournon (Repère noir)
- 8 : Rue des vergers (Repère orange)
- Other
- 4. Par quel(s) moyen(s) de transport, vous rendez-vous sur les coteaux?
 - À pied
 - À vélo
 - En transport en commun
 - En voiture
 - En tracteur
 - À moto, quad ou autre véhicule à moteur
- 5. Trouvez-vous les transports en commun suffisants pour se rendre à proximité des coteaux ? (1 = très peu développé, 5 = suffisamment développé)
- 6. Trouvez-vous les parkings suffisamment développer pour accueillir les usagers des coteaux ? (1 = très peu développé 5 = suffisamment développé)
- 7. Trouvez-vous que la signalisation est suffisante pour parcourir les chemins des coteaux ?
- (1= très peu développé, 5 = suffisamment développé)
- 8. Trouvez-vous que les panneaux d'informations ludiques (plantation vigne, panoramique) sont suffisants pour parcourir les chemins des coteaux ?
- (1= très peu développé, 5 = suffisamment développé)
- 9. Souhaitez-vous l'instauration d'autres infrastructures d'accès ? Si oui lesquelles ?
- 10. Pour quelle raison principale allez-vous sur les coteaux?
 - Marche
 - Course à pied
 - VTT
 - Sport mécanique (moto cross, quad, voiture.)
 - Observation de la nature
 - Observation du paysage
 - Cueillette
 - Lieu de réunion (pique-nique...)
 - Agriculture/jardinage
 - Lieu de travail
 - Other
- 11. En dehors de la raison principale ci-dessus, pour quelle autre raison allez-vous sur les coteaux?
 - Marche
 - Course à pied
 - V/TT
 - Sport mécanique (moto cross, quad, voiture...)
 - Observation de la nature
 - Observation du paysage
 - Cueillette

- Lieu de réunion (pique-nique...)
- Agriculture/jardinage
- Lieu de travail
- Other
- 12. Cocher l'ensemble des activités que vous réalisez sur les coteaux
 - Marche
 - Course à pied
 - VTT
 - Sport mécanique (moto cross, quad, voiture...)
 - Observation de la nature
 - Observation du paysage
 - Cueillette
 - Lieu de réunion (pique-nique...)
 - Agriculture/jardinage
 - Lieu de travail
 - Other
- 13. En moyenne, combien de fois vous rendez-vous sur les coteaux par mois ?
 - Moins d'une fois
 - 1 à 2 fois
 - 3 à 5 fois
 - Plus de 6 fois
- 14. Depuis combien d'années allez-vous sur les coteaux?
 - Moins d'un an
 - Depuis 1 à 3 ans
 - Depuis 3 à 10 ans
 - Plus de 10 ans
- 15. Avez-vous l'habitude d'y aller seul ? En groupe ?
 - Seul
 - Avec un partenaire
 - En famille
 - En groupe d'amis(es)
 - En association/école
 - Avec des collègues de travail
- 16. Sur quelle période de l'année avez-vous l'habitude de vous rendre sur les coteaux ?
 - Hiver
 - Printemps
 - Été
 - Automne
- 17. Quel rôle majeur joue pour vous la commune de Cournon-d'Auvergne sur ce territoire ?
- 18. En fonction de votre usage principal, quel est votre niveau de relation avec les autres usagers ?

- Marcheurs
- Coureurs
- Vététistes
- Agriculteurs
- Usagers à moteur
- Chasseurs
- Pique-niqueurs
- Agents territoriaux
- Chiens domestiques
- Cueilleurs
- 19. Quel problème principal relationnel rencontrez-vous?
- 20. Quelles évolutions seraient souhaitables pour les coteaux au cours des 10 prochaines années ?
- 21. Dans quelle tranche d'âges vous situez-vous?
 - 19 ans et moins
 - 20-29 ans
 - 30-39 ans
 - 40-49 ans
 - 50-59 ans
 - 60 ans et plus
- 22. Dans quelle catégorie socio-professionnelle vous situez-vous ?
 - Agriculteurs exploitants
 - Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
 - Cadres et professions intellectuelles supérieures
 - Professions Intermédiaires
 - Employés
 - Ouvriers
 - Retraités
 - Étudiants
 - Autres personnes sans activité professionnelle
- 23. À combien de km(s) résidez-vous des coteaux?
 - Moins de 1 km
 - Entre 1 et 5 km
 - Entre 5 et 10 km
 - Entre 10 et 20 km
 - Plus de 20 km
- 24. Dans quelle commune résidez-vous?
 - Cournon-d'Auvergne
 - Lempdes
 - Clermont-Ferrand
 - Aulnat

- Le Cendre
- Aubière
- Orcet
- Pérignat-sur-Allier
- Dallet
- Mezel
- Other

25. Adresse email si vous voulez être tenu au courant sur les ateliers participatifs :

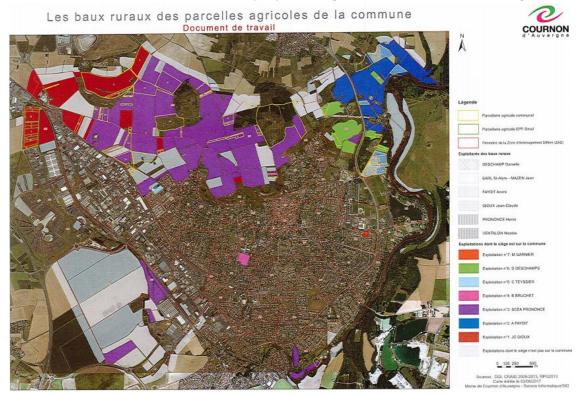
Annexe 2 : Grille d'évaluation de l'avifaune (Frémaux, 2015)

| | Espèces indicatrices | Habitats privilégiés et fréquentés par l'espèce | Présence | note |
|-----------------------------|---------------------------|--|----------|------|
| Espèces incontournables | Alouette des champs | Prairies, cultures, | | |
| | Bruant proyer | Prairies, Pacages, près de fauche, friches | | |
| | Bruant zizi/Bruant jaune¹ | Haies arbustives, taillis | | |
| | Chardonneret élégant | Haies arboricoles et arbustives, arbres esseulés | | |
| | Fauvette à tête noire | Bois, ripisylves, Taillis, haies | | |
| | Fauvette grisette | Buissons, haies, friches | | |
| | Grive musicienne | Bois, lisières, bosquets | | |
| | Hypolaïs polyglotte | Taillis, friches, haies de hauts jets | | |
| | Mésange charbonnière | Forêts, bois, ripisylves, vieux arbres | | |
| | Pic vert | Parcs et jardins, vergers, haies arboricoles | | |
| | Pigeon ramier | Haies arboricoles, bois, bosquets, prairies | | |
| | Pouillot véloce | Bois, lisières, bosquets | | |
| | Rossignol Philomèle | Haies denses, taillis | | |
| | Rougegorge familier | Bois, taillis, ripisylves | | |
| | Tarier pâtre | Buissons bas, haies arbustives, friches | | |
| | Troglodyte mignon | Haies arbustives, buissons bas, broussailles en sous bois | | |
| | | note sur 13 : | | |
| Espèces rares intéressantes | Alouette Iulu | Prairies, Bandes enherbées, pacages | | |
| | Bergeronnette printanière | Pacages, prairies humides | | |
| | Grive draine | Forêts, bois | | |
| | Huppe fasciée | Pacages, prairies, vieux vergers, vieux arbres, arbres | | |
| | Oedicnème criard | Cultures, bandes enherbées, jachères, prairies rase, zones dénuées | | |
| | Pie-grièche écorcheur | Haies arbustives épineuses, bandes enherbées, prairies de fauche | | |
| | Pigeon colombin | Vieux arbres, jachères, bandes enherbées | | |
| | Pipit rousseline | Cultures, jachères, prairies rases, zones dénudées | | |
| | | note sur 7 : | | |

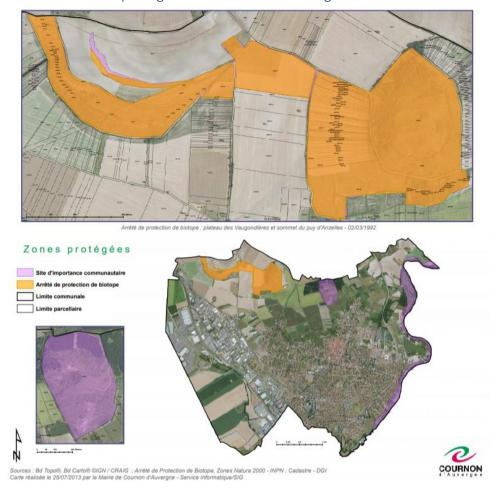
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrés

- Un membre de la maison des associations
- Le chef du service environnement : Cyril PASCIUTO
- L'animatrice de la fédération viticole : Camille BUSSIERE
- Un bénévole de la LPO au niveau local : Jean MAZADE
- La cheffe du service gestion de milieux, de la LPO, à la délégation territoriale Auvergne : Charline GIRAUD
- Un membre de l'association Connaissance de Cournon : Yvonne CATINAUD
- Le chef de la police municipale : Jean-Luc CARDONA
- L'adjoint chef des pompiers de Cournon-d'Auvergne : Monsieur BOISSEAU
- La référente au CEN : Lucie LECORDILLE
- Les agriculteurs : Hervé PRONONCE, Nicolas VENTALON, JeanPierre BUCHE
- L'élue à l'environnement à la mairie de Lempdes : Madame LAROUDIE
- La salariée chargée d'urbanisme à la mairie de Lempdes : Madame LEBIHAN
- Le président de l'association de chasse Cournonaise : Jean BORDINARO
- Le garde-chasse local : Monsieur GAILLARD
- Le maire sortant de Cournon-d'Auvergne : Bertrand PASCIUTO
- L'élue à l'environnement à la mairie de Cournon-d'Auvergne : Mina PERRIN
- La chargée à l'urbanisme à la maire de Cournon-d'Auvergne : Hélène DONNAT

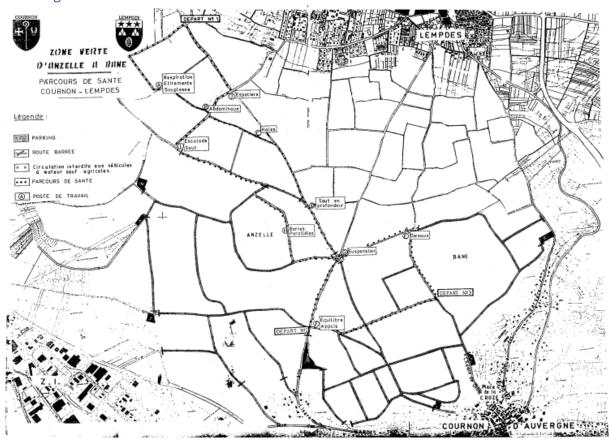
Annexe 4 : Cartes des baux ruraux et des propriétés agricoles sur Cournon-d'Auvergne



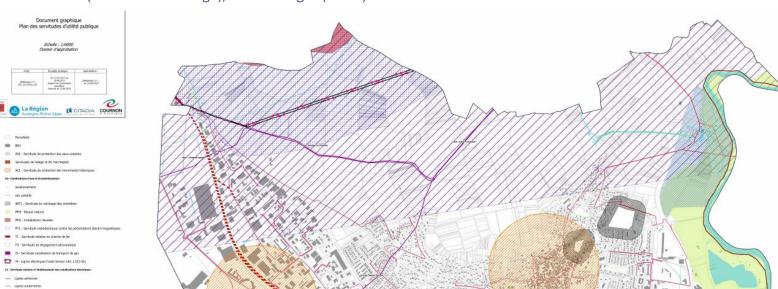
Annexe 5 : carte des zones protégées sur Cournon-d'Auvergne



Annexe 6 : Carte de l'ancien parcours de santé entre la commune de Lempdes et Cournond'Auvergne



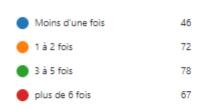
Annexe 7 : Carte des servitudes publiques : réseau d'eau potable (bleu), ligne haute tension (noir et flèche rouge), réseau de gaz (violet)



Annexe 8 : Réponses aux questions 13, 14, 15, 16 et 22 du graphique

13. En moyenne, combien de fois vous rendez-vous sur les coteaux par mois?

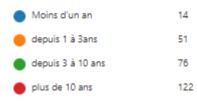
Plus de détails





14. Depuis combien d'années allez-vous sur les coteaux ?

Plus de détails

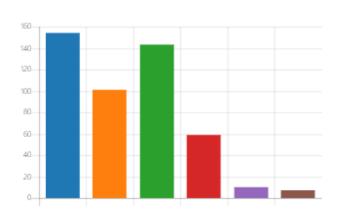




15. Avez-vous l'habitude d'y aller seul? En groupe?

Plus de détails





16. Sur quelle période de l'année avez-vous l'habitude de vous rendre sur les coteaux?

Plus de détails

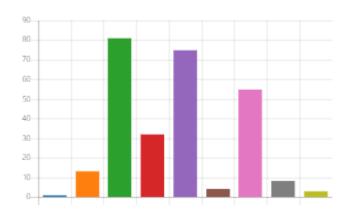




22. Dans quelle catégorie socio-professionnelle vous situez-vous?

Plus de détails







CORBIERE, Tom, 2017-2020, Diagnostic agroterritorial pour la mise en œuvre d'un projet partagé multi-usages des coteaux de Cournon-d'Auvergne, 93 pages, mémoire de fin d'études, soutenance à VetAgro Sup campus agronomique, 2020

STRUCTURE D'ACCUEIL ET INSTITUTIONS ASSOCIEES :

Mairie de Cournon-d'Auvergne

ENCADRANTS:

Maître de stage : ROUCAN, Lionel (Mairie de Cournon-d'Auvergne)

Tuteur pédagogique : JEANNEAUX, Philippe

OPTION: Agriculture, Environnement, Santé, Territoire

RESUMÉ

Les coteaux secs de Cournon-d'Auvergne sont une zone agricole et naturelle à proximité directe du périurbain ce qui lui procure des enjeux agricoles, naturels et ludo-sportif. Ce territoire n'ayant aucun plan de gestion d'actualité, la mission est de diagnostiquer cet espace pour en proposer un plan de gestion global et partagé. Pour cela, une enquête sous forme de questionnaire en ligne et d'entretiens a été réalisée auprès des usagers, des professionnels et des élus de la zone. Le but étant de relever les initiatives du passé, les usages actuels et les volontés pour le futur. L'ensemble des données montrent que les relations sur ce territoire sont complexes. Pour traiter cette complexité, on applique la méthode *PerfEA* avec l'utilisation de cartes causales. La méthode ressort trois idées : concilier l'agriculture et l'environnement, pratiquer son activité en sécurité dans un espace agréable et avoir un plan de gestion global des usages multiples. Ces idées sont transformées en axes stratégiques pour formaliser le tableau de bord du projet. Pour répondre à ces axes, on leur associe des cibles, indicateurs et actions. Après la création et la réunion d'un comité de pilotage, ce tableau servira de document de travail pour établir le projet. Pour pouvoir animer ce projet, il est nécessaire d'en désigner un animateur. Il est également nécessaire de discuter d'un outil territorial à portée plus large que le PLU afin de pérenniser l'espace des coteaux. Le PAEN semble être l'outil territorial adapté.

Mots clés :

Diagnostic agroterritorial; plan de gestion; coteaux de Cournon-d'Auvergne; tableau de bord; espace naturel périurbain, outil territorial de conservation

Cote documentation VetAgro Sup: